



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

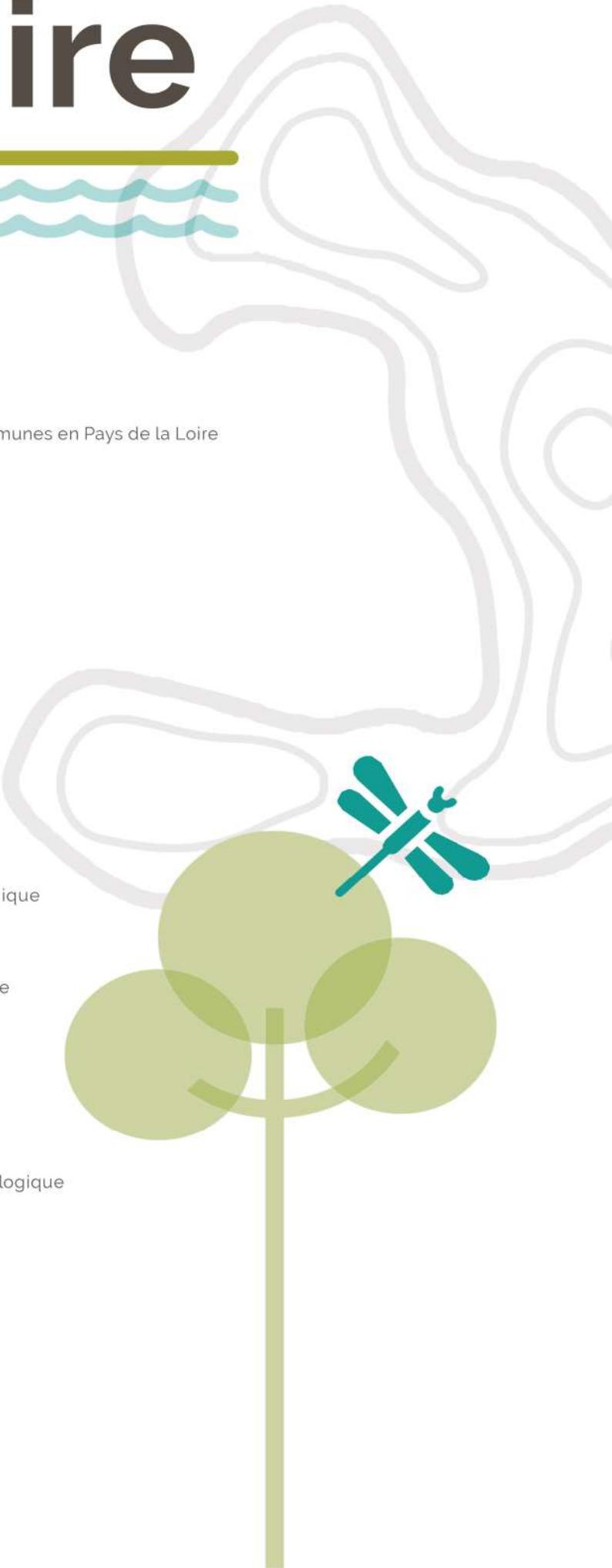
2024

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



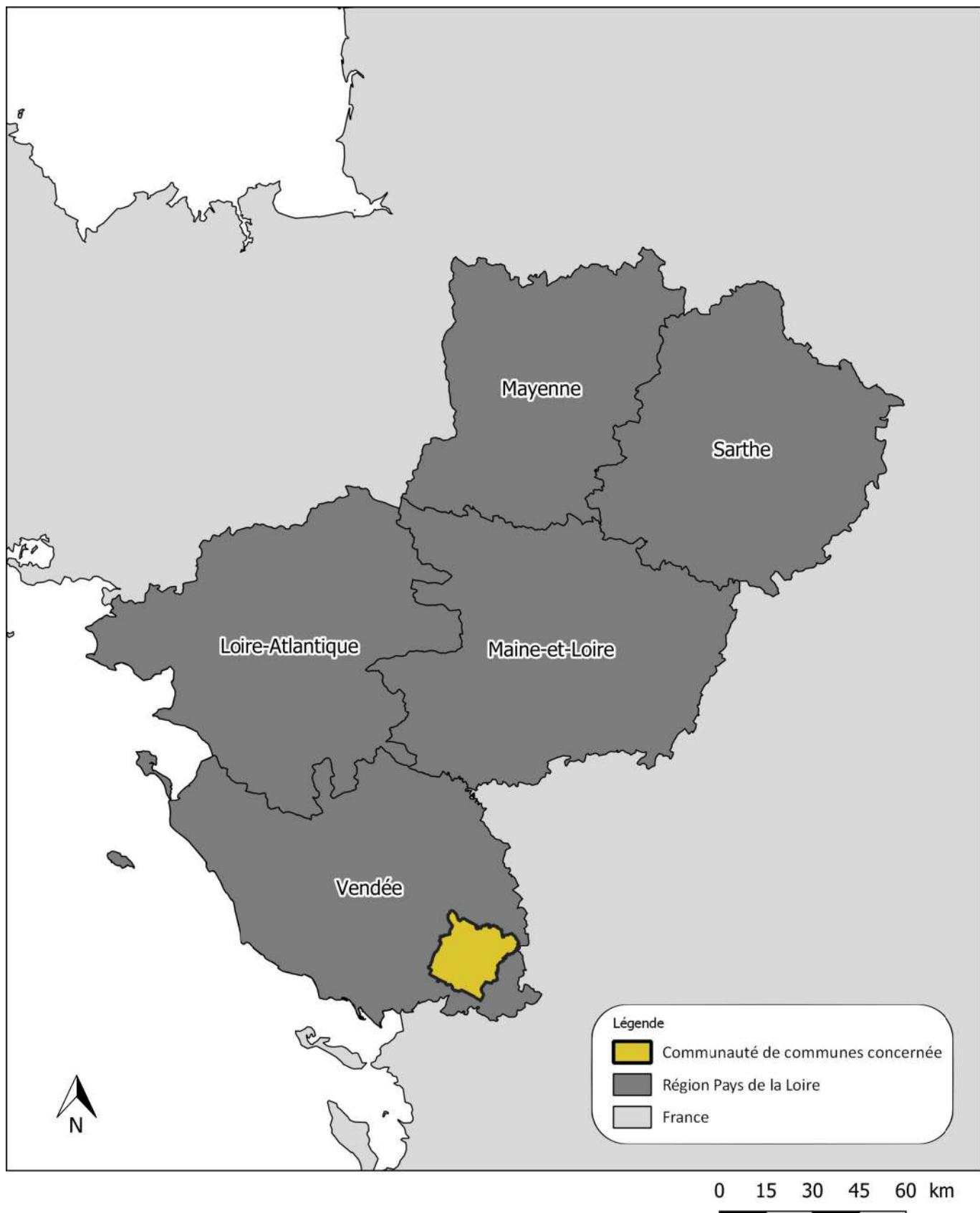
sommaire

04	Géographie administrative du territoire
04	Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
06	Les communes
08	Géographie physique du territoire
08	Le relief
10	La géologie
12	Les unités paysagères ligériennes
14	Milieux naturels
14	Les cours d'eau classés liste 1 et 2
16	État écologique des masses d'eau
18	Les zones humides
20	Les étangs
22	Les mares
24	Les boisements
26	Les haies
28	Aménagement du territoire
28	Occupation du sol
30	Agriculture - Registre Parcellaire graphique
32	Pollution lumineuse
34	Biodiversité
34	Base de données Biodiv' Pays de la Loire
36	Les plantes à fleurs et fougères
40	Les amphibiens
44	Les reptiles
48	Les oiseaux
52	Les mammifères
56	Les invertébrés
62	Les cours d'eau patrimoniaux
64	Le Schéma Régional de Cohérence Écologique
66	Zonage nature
66	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
68	Espaces Naturels Sensibles
70	Espaces protégés
72	Synthèse des enjeux
73	Fournisseurs de données et partenaires



géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

La communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée se situe dans la région des Pays de la Loire, au sud-est du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité sont réparties sur trois cantons (La Châtaigneraie, Luçon et Fontenay-le-Comte) et elles appartiennent toutes à l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

La communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est issue de la fusion de deux intercommunalités en 2017 : Pays de Fontenay-le-Comte et Pays de l'Hermenault. Cette structure administrative regroupe 25 communes d'un seul tenant et sans enclave.

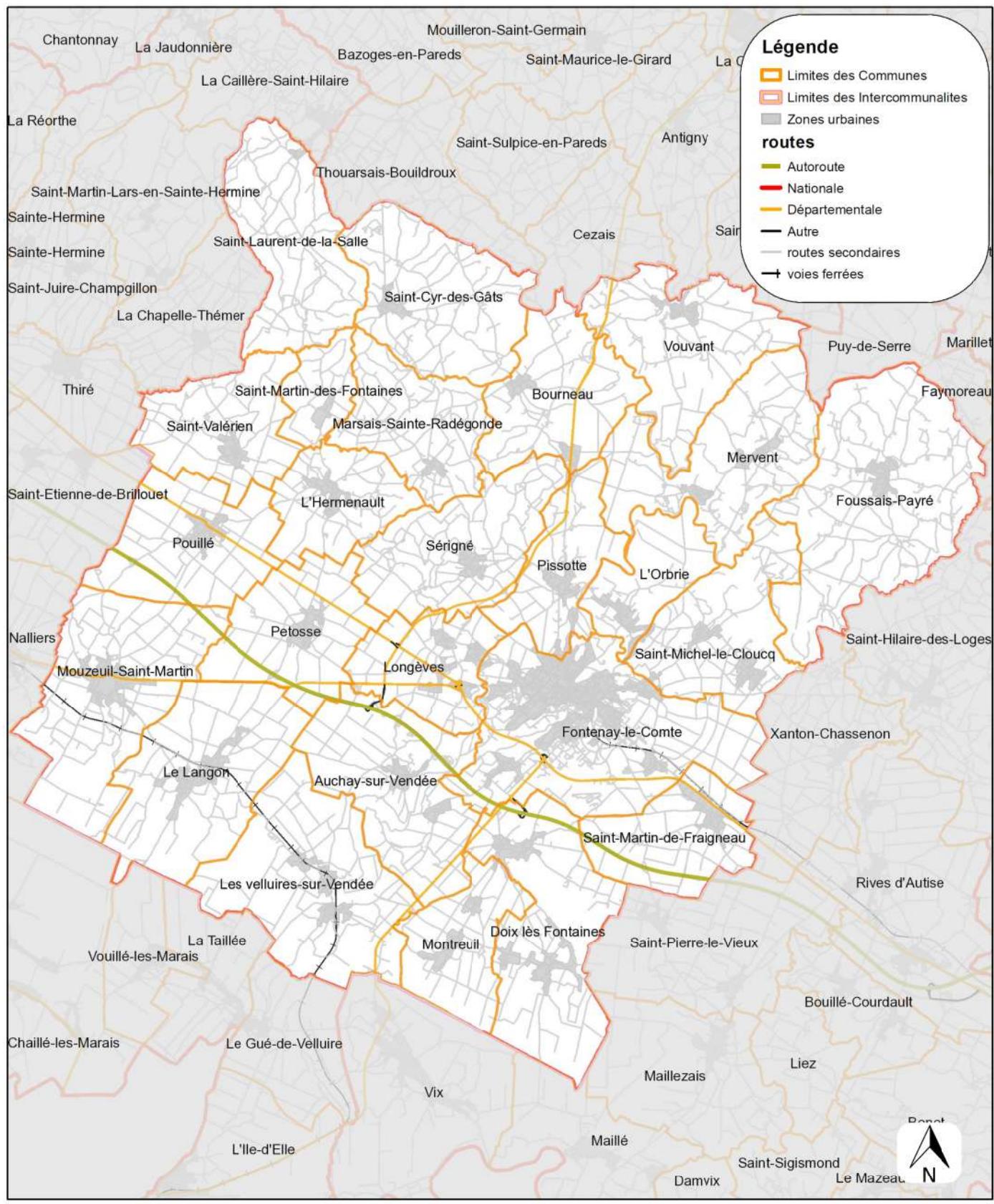
L'ESSENTIEL

- **Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée**
- **Communauté de communes créée en 2017**
- **Regroupement de 25 communes**



géographie administrative DU TERRITOIRE

Les communes



0 3 880 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

D'une superficie de 460 km², la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée regroupe 25 communes, soit : Auchay-sur-Vendée, Bourneau, Doix lès Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L'Hermenault, Le Langon, Longèves, Marsais-Sainte-Radégonde, Mervent, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, L'Orbrie, Petosse, Pissotte, Les Velluire-sur-Vendée, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Valérien, Sérigné et Vouvant.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Fontenay-le-Comte. La Communauté de communes compte plus de 46 000 habitants. La commune avec la plus grande surface est Foussais-Payré et la plus peuplée est Fontenay-le-Comte avec plus de 13 000 habitants. La densité de population varie d'environ 20 hab./km² pour Saint-Laurent-de-la-Salle à 390 hab./km² pour Fontenay-le-Comte (recensement 2019).

Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

1 2 3

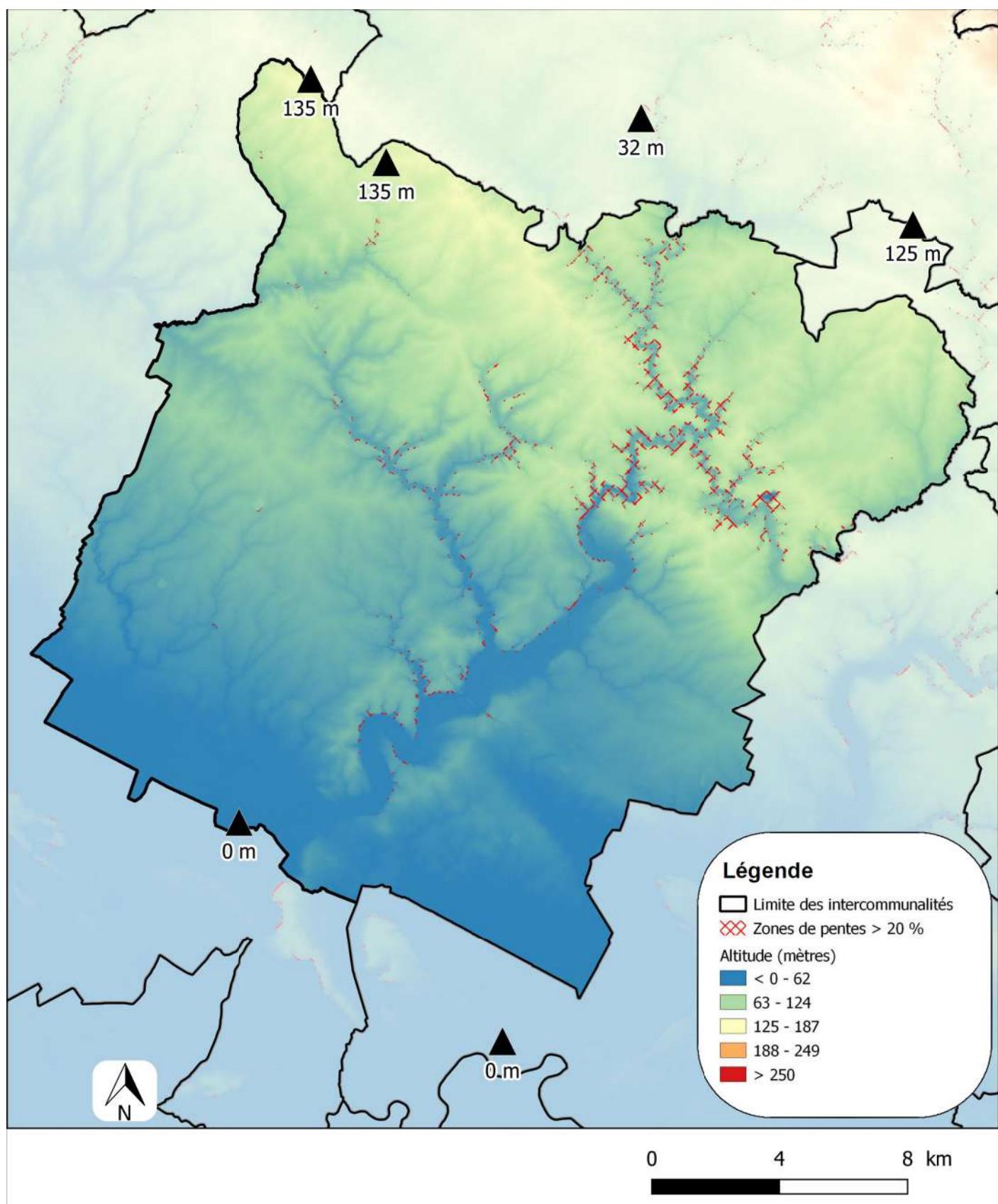
Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Auchay-sur-Vendée	2 116	1 143	54
Bourneau	1 636	728	44
Doix lès Fontaines	2 387	1 723	72
Fontenay-le-Comte	3 405	13 302	391
Foussais-Payré	3 442	1 147	33
L'Hermenault	1 142	915	80
Le Langon	2 374	1 011	43
Longèves	1 172	1 337	114
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	482	33
Mervent	2 223	1 044	47
Montreuil	1 203	806	67
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	1 200	46
L'Orbrie	963	793	82
Petosse	1 590	697	44
Pissotte	1 196	1 160	97
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	1 382	52
Pouillé	1 748	636	36
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	531	25
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	367	19
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	813	60
Saint-Martin-des-Fontaines	564	171	30
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	1 289	73
Saint-Valérien	1 430	528	37
Sérigné	1 869	971	52
Vouvant	2 020	876	43
CC Pays de Fontenay-Vendée	46 346	35 052	76

L'ESSENTIEL

- 46 300 habitants
- 75 hab./km² en moyenne

géographie physique DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

La communauté de communes présente un relief contrasté où la moitié sud du territoire reste en dessous des 50 m d'altitude, tandis que la moitié nord situé à des altitudes comprises généralement entre 50 et 100 m atteint 135 m au nord de Sant-Cyr-des-Gâts. Ainsi, si 50 % du territoire est compris entre 0 et 50 m d'altitude, 7 % du territoire dépasse les 100 m. Par ailleurs, le relief est accentué par le réseau hydrographique. La rivière Vendée qui traverse le territoire, ainsi que ses principaux affluents (la Longèves et la Mère) marquent nettement les zones de pentes et les points bas.

L'ESSENTIEL

- 50 % du territoire a une altitude comprise entre 0 à 50 m

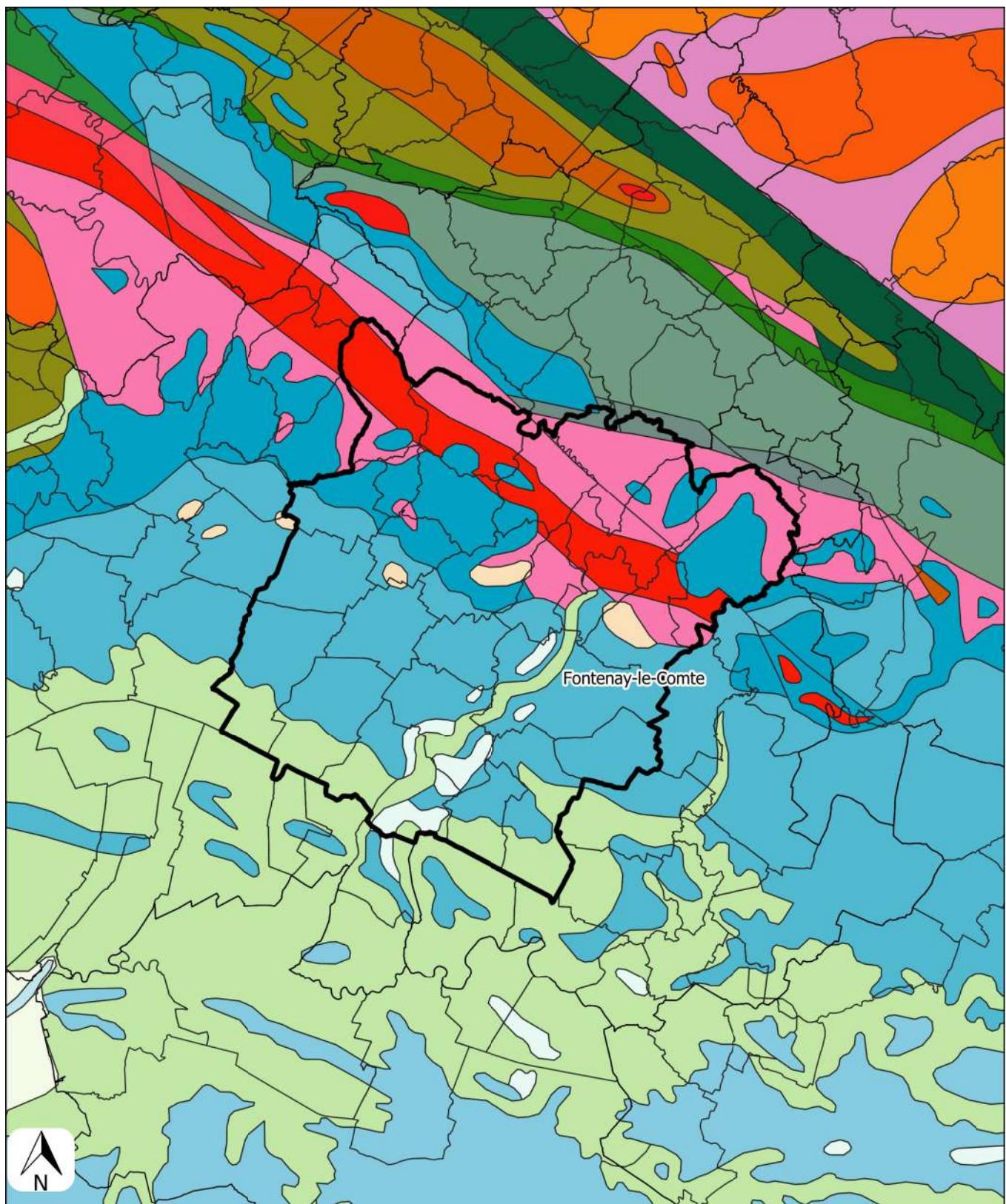


Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 0	1
0-50	25 435
50-100	18 342
101-150	3 385

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente.

géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

La géologie du territoire se découpe en successions de grandes bandes transversales orientées nord-ouest / sud-est. Les hauteurs du territoire, aux contreforts du massif armoricains, présentent des roches granitiques dont l'imperméabilité favorise la présence de zones humides, ainsi que des roches métamorphiques (schistes, micaschistes, ...) qui peuvent se débiter en plaques fines. Par ailleurs, la géologie du territoire est largement dominée par la présence de formations sédimentaires liées au bassin aquitain et ainsi au marais poitevin (argiles, sables, calcaires, marnes, etc.).

L'ESSENTIEL

- Géologie avec un gradient nord-sud
- Dominance de roches sédimentaires en lien avec le Marais poitevin

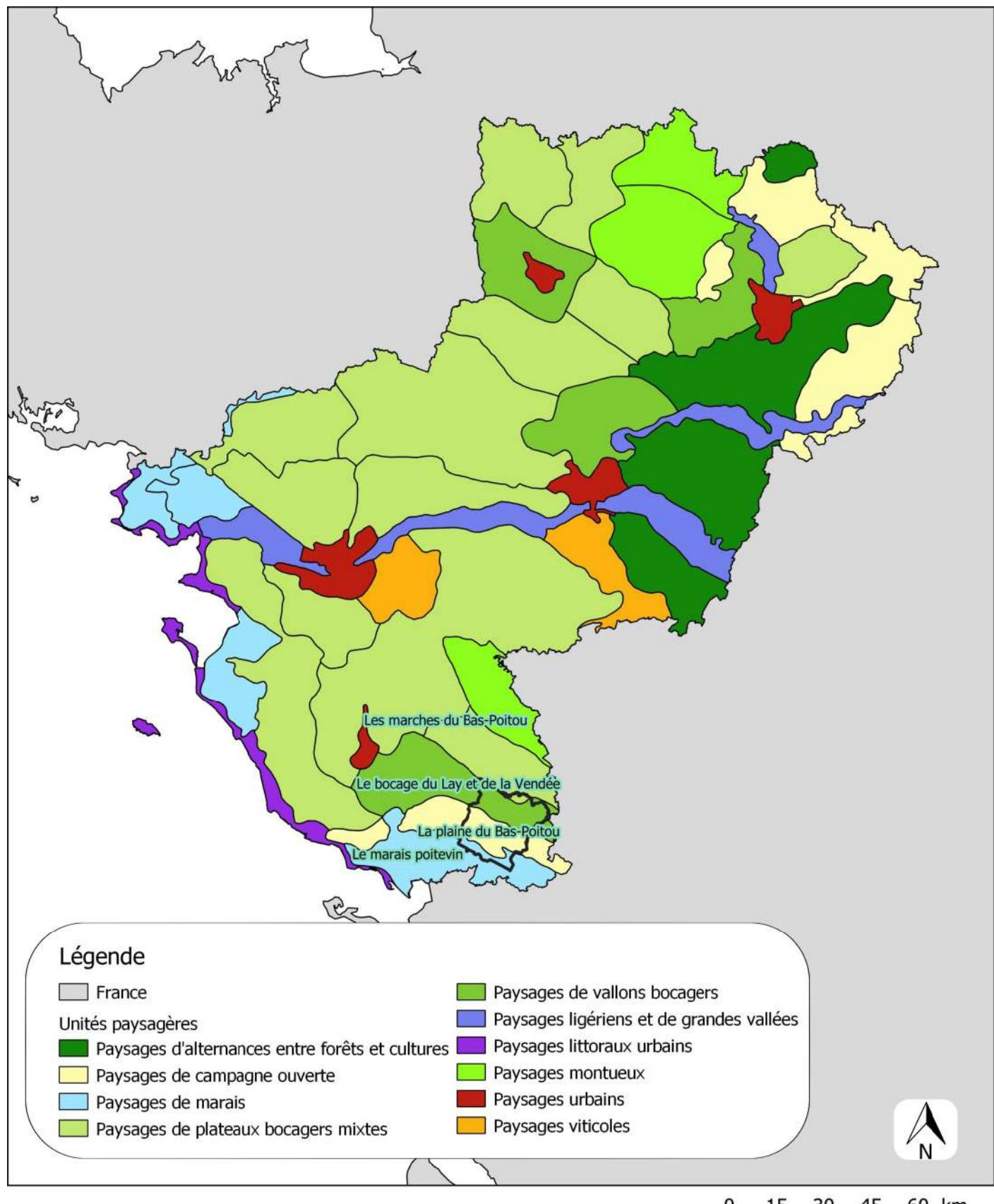
Légende

- argiles, cailloutis, sables
- argiles, sables, graviers, galets
- calcaires, marnes
- grès, marnes, calcaires, argiles
- grès, schistes, charbons, conglomérats
- marnes, calcaires, dolomies
- métawackes, schistes, micaschistes
- micaschistes, paragneiss, amphibolites
- orthogneiss granitiques
- sables, argiles, graviers, galets
- sables, cailloutis, argiles
- vases, limons

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

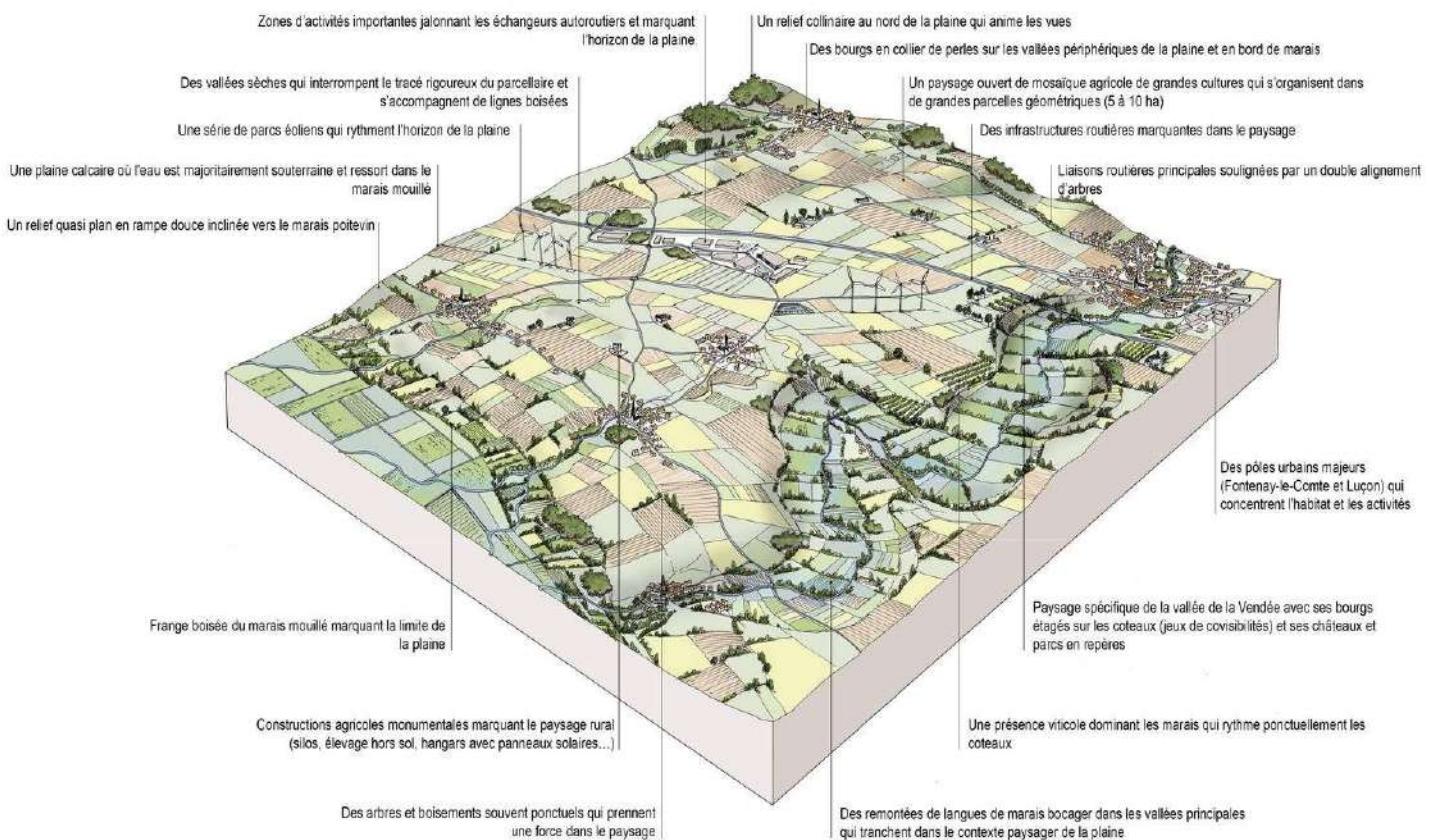
Le Pays de Fontenay-Vendée s'étend sur quatre unités paysagères qui suivent des bandes transversales similaires à celle de la géologie. Ainsi les quatre unités sont du nord au sud : marches du Bas-Poitou (4%), bocage du Lay et de la Vendée (41 % du territoire), plaine du Bas-Poitou (42%) et Marais-Poitevin (13%).

L'ESSENTIEL

Deux familles de paysages principaux :

- 42 % du territoire compris dans les campagnes ouvertes
- 41 % du territoire compris dans les vallons bocagers

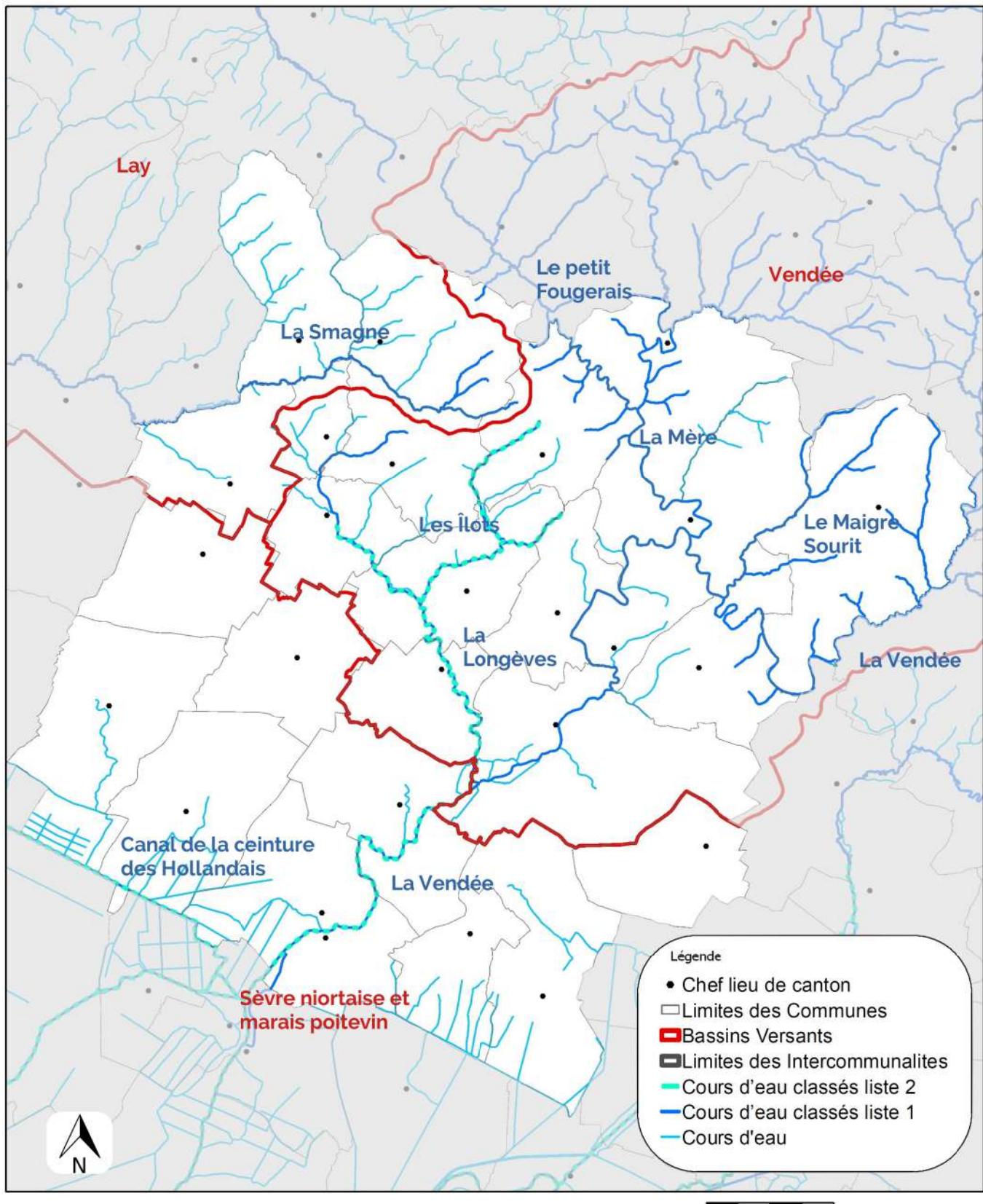
Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la plaine du Bas-Poitou (48)



Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend de nombreux cours d'eau classés en liste 1 dont la Vendée et certains affluents, la Mère, la Longèves, la Cornelière, la Smagne, les îlots ou le Canal de la ceinture des hollandais. L'ensemble des cours d'eau en liste 1 totalise 160 km.

Certains sont également classés tout ou partie en liste 2, soit les îlots, La Dalle et le canal de la ceinture des hollandais, puis partiellement La Vendée et La Longèves, Ils totalisent 42 km.

L'ESSENTIEL

- **160 km de cours d'eau classés en liste 1**

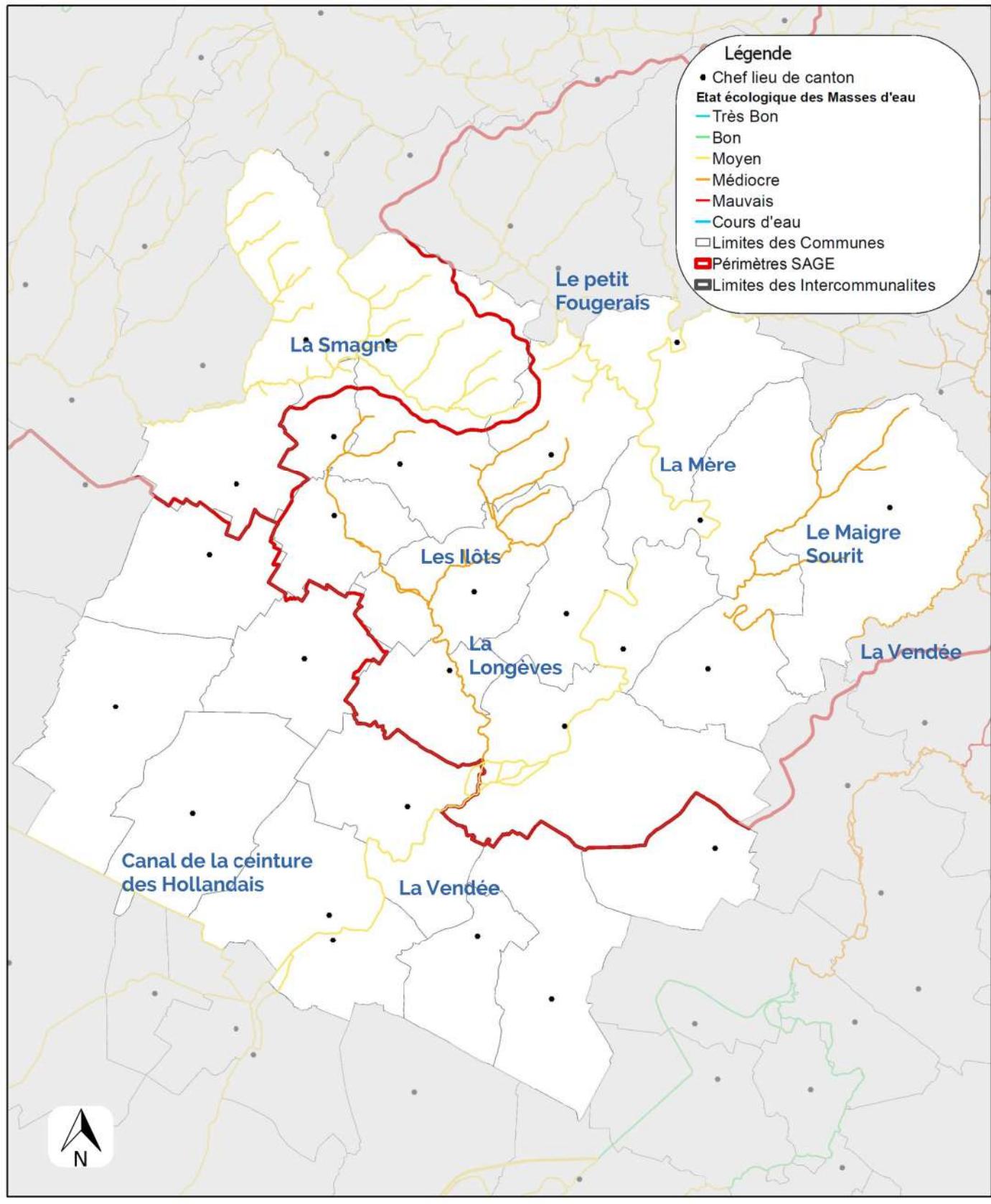
Le territoire est compris sur trois bassin-versant, soit le bassin du Lay, le bassin versant de la Vendée et le bassin de la Sèvre niortaise et du marais poitevin.



Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



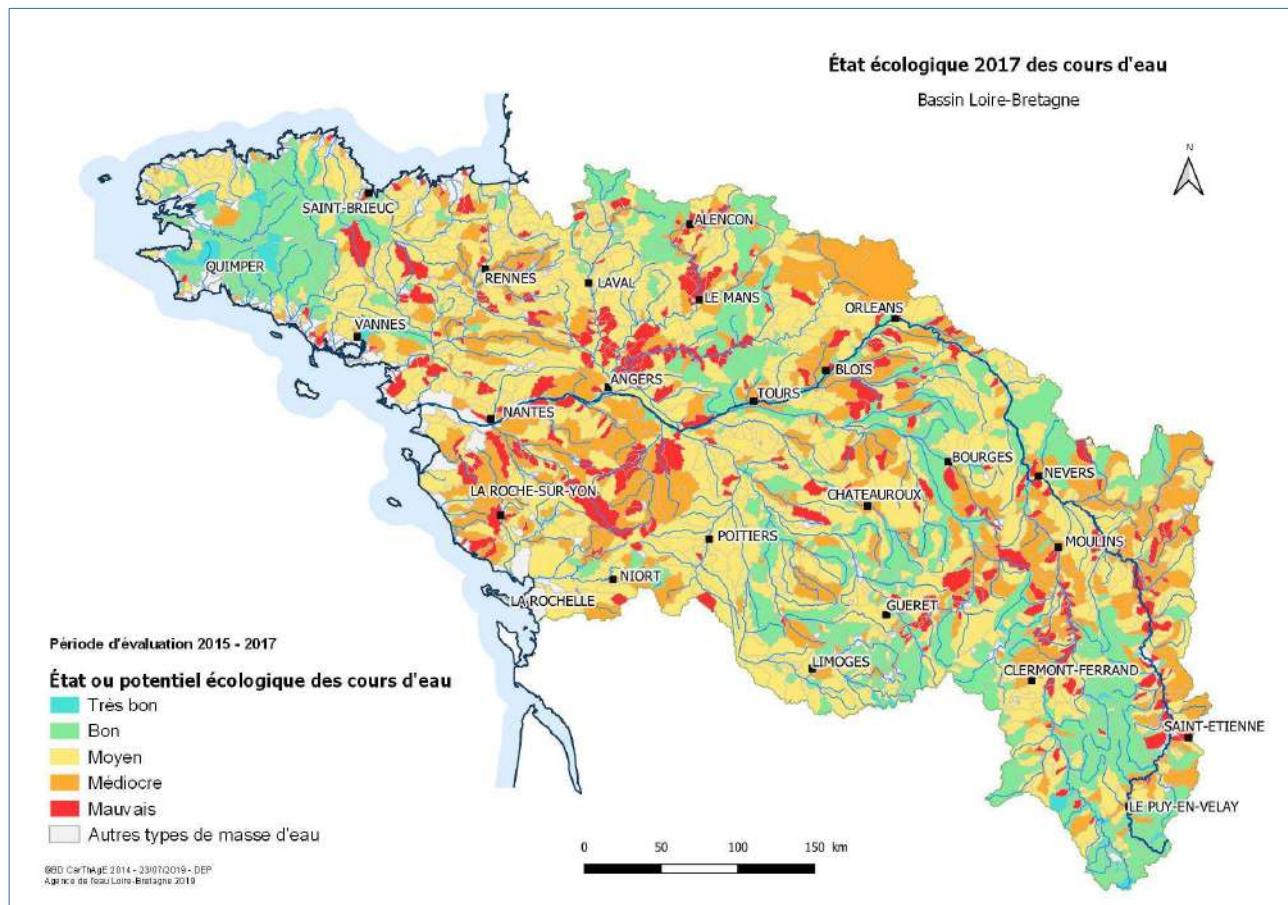
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

L'état écologique des cours d'eau analysés sur la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée montre qu'aucun cours d'eau de l'intercommunalité n'atteint le bon état écologique. Près des deux-tiers des rivières affichent un état écologique moyen (63%) et 37 % des cours d'eau sont dans un état écologique médiocre. Toutefois aucune rivière n'est en mauvais état.

En 2017, 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

L'ESSENTIEL

- 0 % de cours d'eau en bon état écologique
- 63 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen

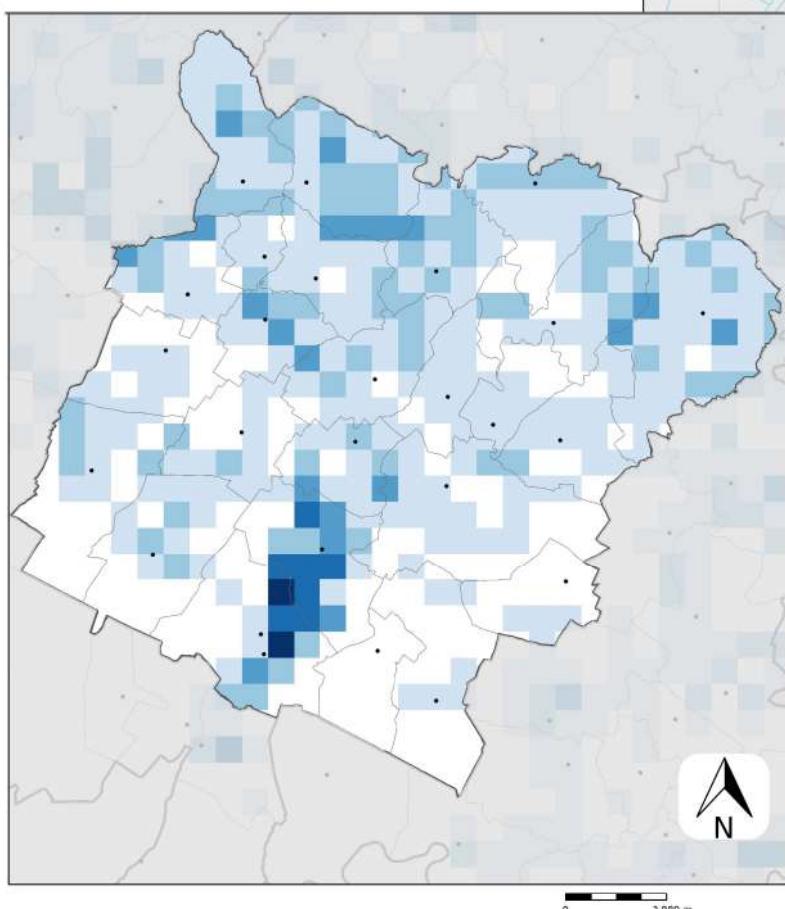
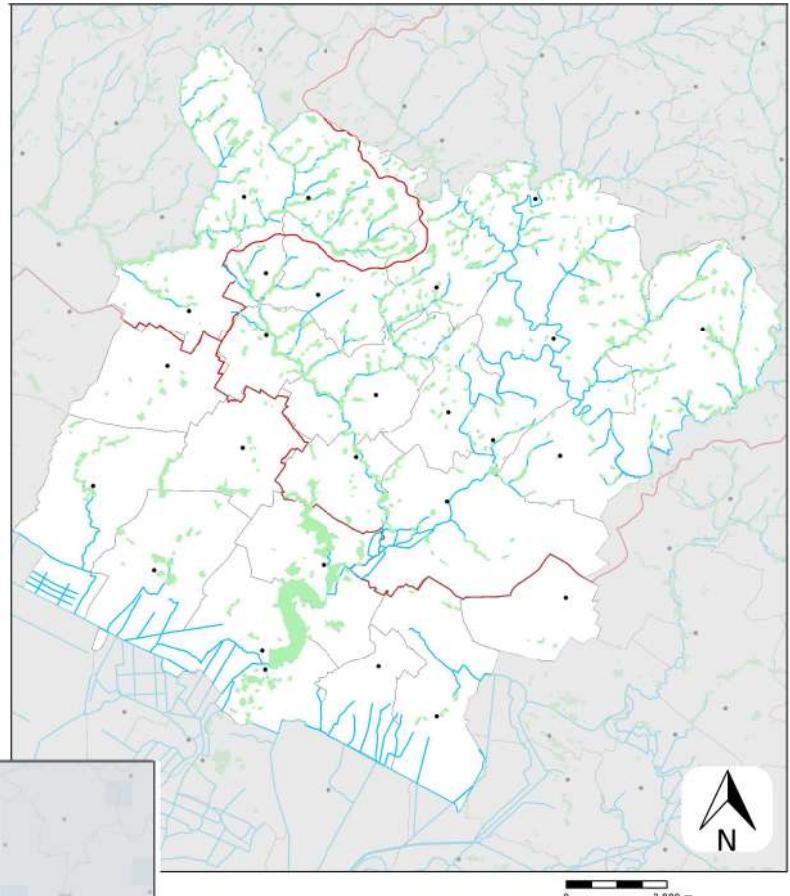
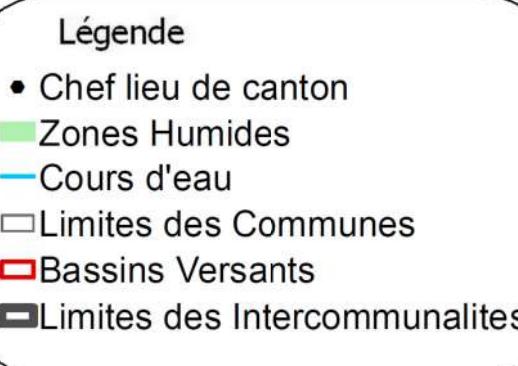


L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les zones humides



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Triton marbré, Pélodonte ponctué), des plantes (Flûteau nageant, Fritillaire pintade), ...

Sur la communauté de communes, 2 450 hectares (5,2 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, puisqu'à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle. À noter toutefois que les zones de marais (marais poitevin et marais breton) ont été classées différemment à l'échelle du département de la Vendée. Cependant les marais le long de la Vendée ont été classés ici.

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Dans le nord de l'intercommunalité, elles subsistent le long de certains cours d'eau comme La Longèves ou la Smagne, mais sont quasiment inexistantes le long de la Vendée ou de la Mère.

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Auchay-sur-Vendée	1 133	53,6 %
Bourneau	82	5,0 %
Doix lès Fontaines	10	0,4 %
Fontenay-le-Comte	29	0,8 %
Foussais-Payré	132	3,8 %
L'Hermenault	64	5,6 %
L'Orbrie	19	1,9 %
Le Langon	46	1,9 %
Les Velluire-sur-Vendée	216	8,2 %
Longèves	56	4,7 %
Marsais-Sainte-Radégonde	39	2,6 %
Mervent	72	3,2 %
Mouzeuil-Saint-Martin	42	1,6 %
Petosse	23	1,4 %
Pissotte	22	1,9 %
Pouillé	12	0,7 %
Saint-Cyr-des-Gâts	143	6,8 %
Saint-Laurent-de-la-Salle	92	4,8 %
Saint-Martin-de-Fraigneau	1	0,1 %
Saint-Martin-des-Fontaines	21	3,7 %
Saint-Michel-le-Cloucq	23	1,3 %
Saint-Valérien	45	3,1 %
Sérgigné	62	3,3 %
Vouvant	67	3,3 %
CC Pays de Fontenay-Vendée	2 452	5,2 %

L'ESSENTIEL

- 2 450 ha de zones humides prélocalisées (5,2 % du territoire)

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophytes pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

- Chef lieu de canton
plans d'eau supérieurs 100m²

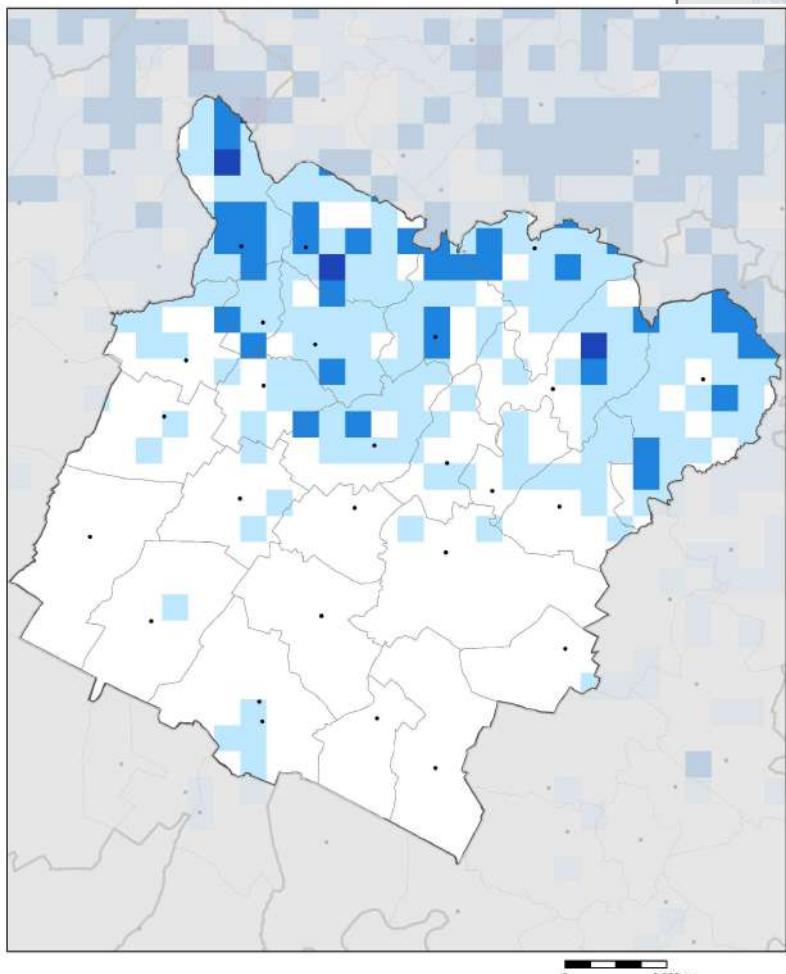
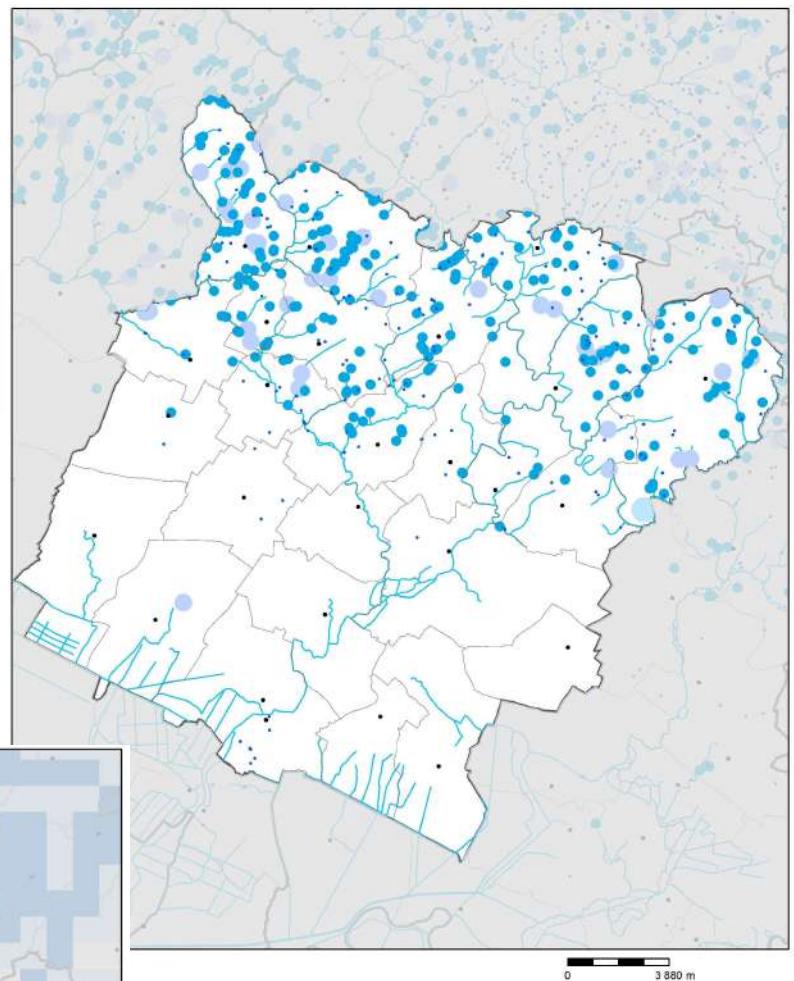
- 100 à 1000 m²
- 1000 à 10000 m²
- 1 à 10 ha
- > 10 ha

— Cours d'eau

□ Limites des Communes

■ Bassins Versants

■ Limites des Intercommunalités



Légende

- Chef lieu de canton

□ Limites des Communes

■ Limites des Intercommunalités

Densité d'étangs

Nombre d'étangs au km²

aucun étang

■ de 1 à 3 étangs

■ de 4 à 8 étangs

■ de 9 à 15 étangs

■ > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

450 étangs ont été inventoriés sur le Pays de Fontenay-Vendée soit 1 étang au km² (2,6 = moyenne en Vendée). Ce résultat cache de fortes disparités. Les communes du nord affichent parfois de fortes densité comme St-Laurent-de-la-Salle (3,5 étangs au km²), ou St-Cyr-des-Gâts (2,7) et Bourneau (2,3), tandis que des communes du marais en sont dépourvus : Doix lès Fontaines, Le Langon, Montreuil et Mouzeuil-St-Martin.

Pour rappel différentes structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha.
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- Près de 450 étangs sur le territoire
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau

Nombre et densité d'étangs par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km ²)
Auchay-sur-Vendée	6	6	0	0	0,3
Bourneau	38	37	1	0	2,3
Doix lès Fontaines	0	0	0	0	0,0
Fontenay-le-Comte	2	2	0	0	0,1
Foussais-Payré	61	54	6	1	1,8
L'Hermenault	14	12	2	0	1,2
L'Orbrie	5	5	0	0	0,5
Le Langon	1	0	1	0	0,0
Les Velluire-sur-Vendée	9	9	0	0	0,3
Longèves	3	3	0	0	0,3
Marsais-Sainte-Radégonde	32	30	2	0	2,2
Mervent	36	33	3	0	1,6
Montreuil	0	0	0	0	0,0
Mouzeuil-Saint-Martin	0	0	0	0	0,0
Petosse	3	3	0	0	0,2
Pissotte	7	7	0	0	0,6
Pouillé	2	2	0	0	0,1
Saint-Cyr-des-Gâts	57	52	5	0	2,7
Saint-Laurent-de-la-Salle	67	57	10	0	3,5
Saint-Martin-de-Fraignau	1	1	0	0	0,1
Saint-Martin-des-Fontaines	12	10	2	0	2,1
Saint-Michel-le-Cloucq	13	11	2	0	0,7
Saint-Valérien	13	11	2	0	0,9
Sérigné	23	23	0	0	1,2
Vouant	44	41	3	0	2,2
CC Pays Fontenay-Vendée	449	409	39	1	1,0

Réglementation sur les plans d'eau

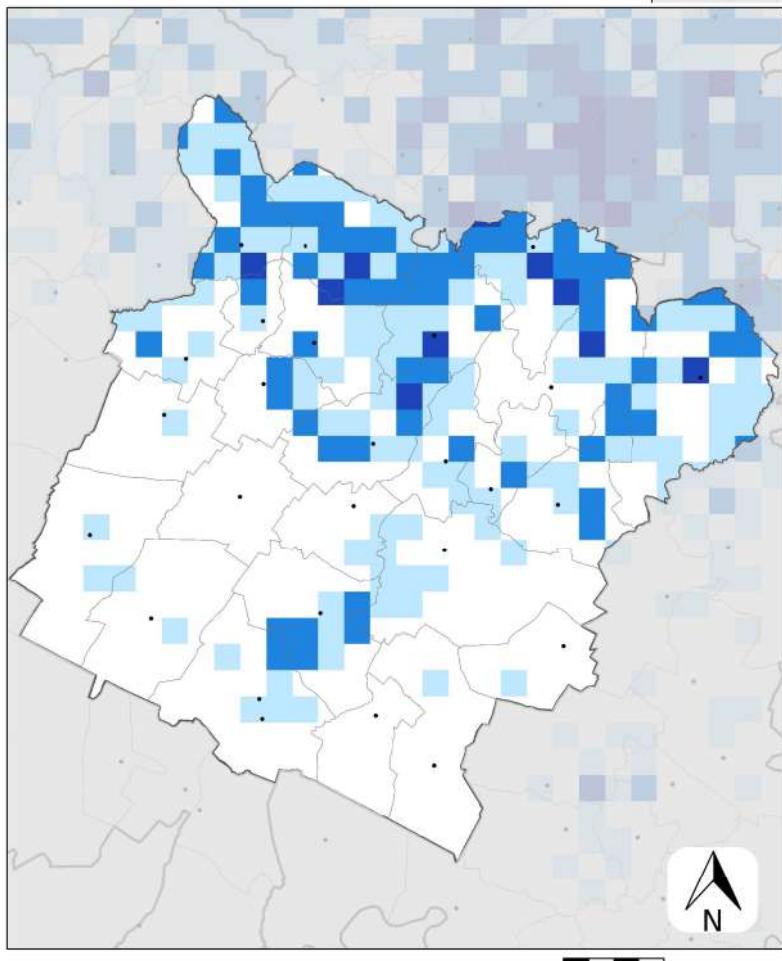
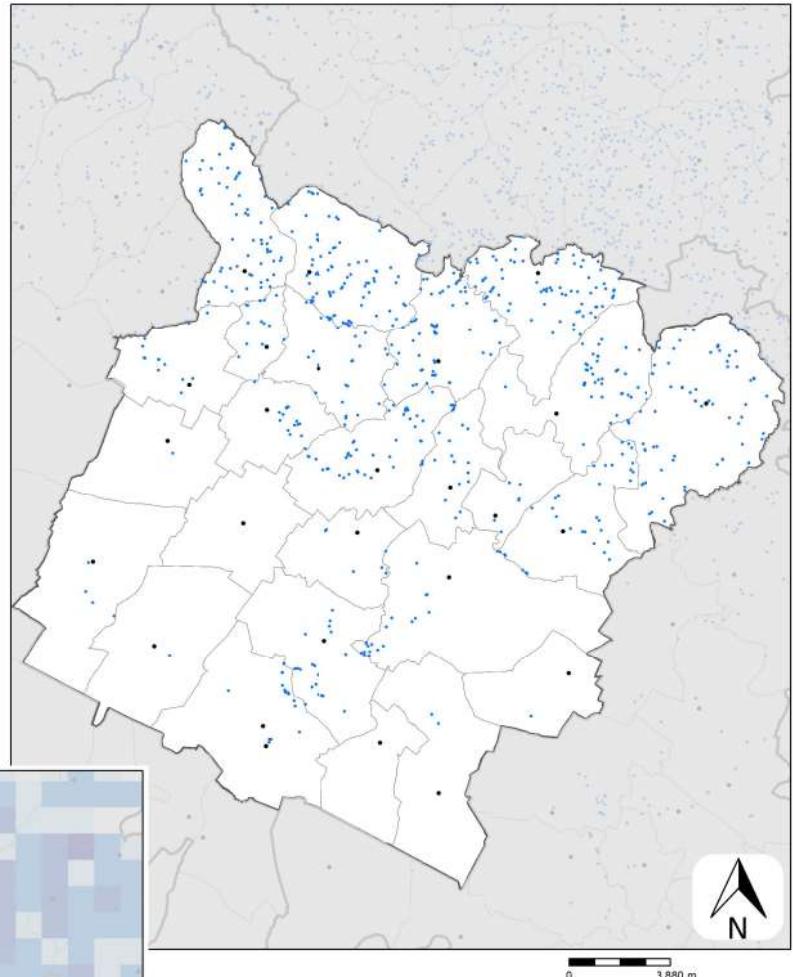
Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les mares

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 mares
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques, ainsi qu'à la géologie d'un territoire, ce qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

Le Pays de Fontenay-Vendée possède 183 mares et une densité moyenne de 0,7 mares au km², ce qui situe le territoire en-dessous de la moyenne départementale (2,4 mares/km²). Toutefois, les communes du nord affichent des densités de mare correctes : St-Cyr-des-Gâts (2,8 mares au km²) ou Vouant (2,5). De plus toutes les communes du nord disposent d'un petit secteur avec 6 à 8 mares au km².

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité présente une connectivité de mares correcte sur l'Est de son territoire, ce qui est favorable à la biodiversité aquatique.

L'ESSENTIEL

- Moins d'une mare au km²
- Une connectivité correcte entre les mares du nord du territoire

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Auchay-sur-Vendée	15	0,7
Bourneau	34	2,1
Doix près Fontaines	2	0,1
Fontenay-le-Comte	19	0,6
Foussais-Payré	49	1,4
L'Hermenault	10	0,9
L'Orbrie	6	0,6
Le Langon	1	0,0
Les Velluire-sur-Vendée	12	0,5
Longèves	2	0,2
Marsais-Sainte-Radégonde	13	0,9
Mervent	20	0,9
Montreuil	0	0,0

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Mouzeuil-Saint-Martin	3	0,1
Petrosse	0	0,0
Pissotte	14	1,2
Pouillé	1	0,1
Saint-Cyr-des-Gâts	59	2,8
Saint-Laurent-de-la-Salle	44	2,3
Saint-Martin-de-Fraigneau	1	0,1
Saint-Martin-des-Fontaines	6	1,1
Saint-Michel-le-Cloucq	22	1,2
Saint-Valérien	8	0,6
Sérigné	30	1,6
Vouant	51	2,5
CC Pays de Fontenay-Vendée	183	0,7

Réglementation sur les mares

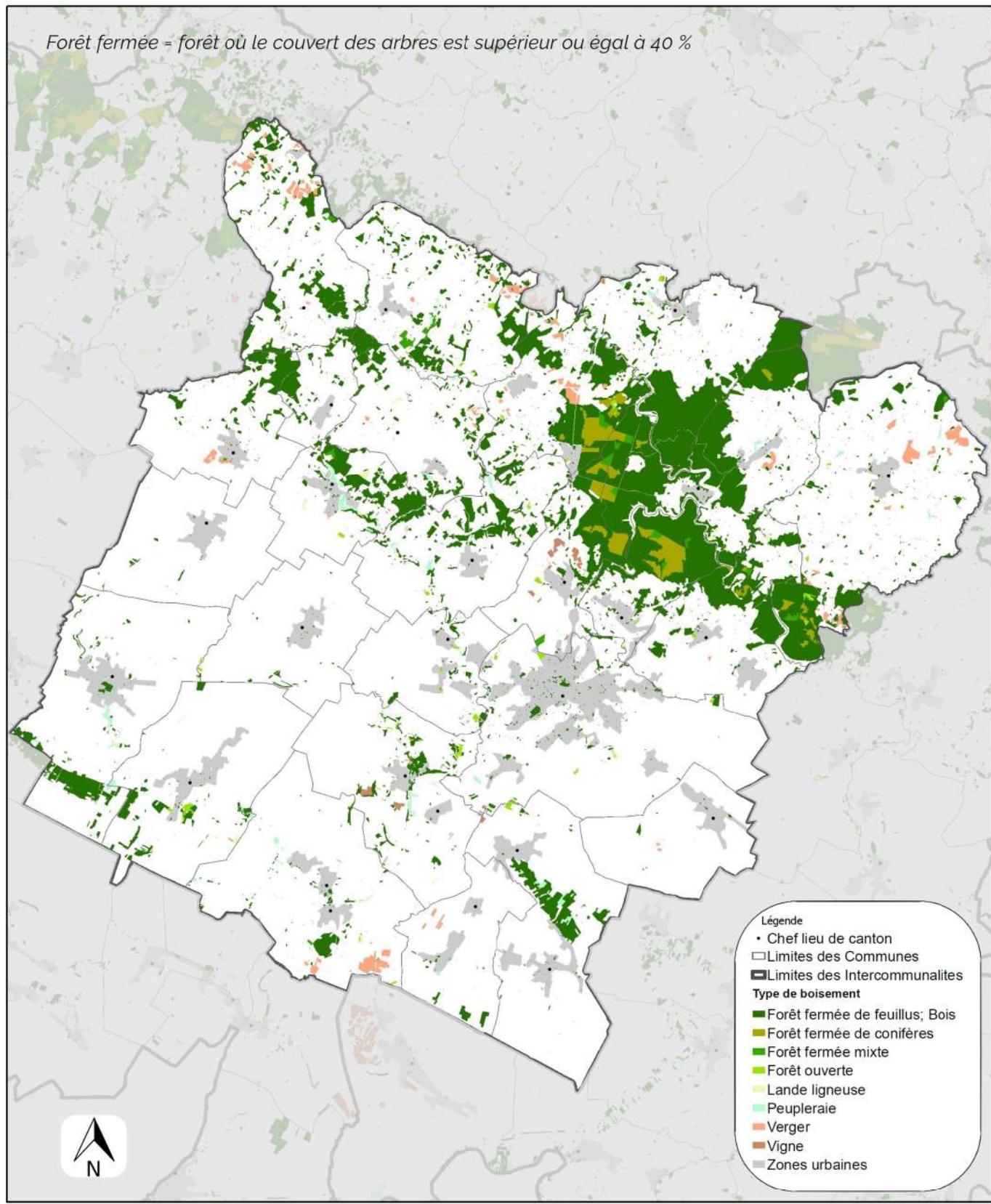
(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

La communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée compte 6 660 hectares de boisements qui recouvrent 11 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 5 435 ha et 11,7 % du territoire occupé. Elles représentent également 15,5 % des forêts feuillus du département.

La forêt domaniale de Mervent-Vouvant est de loin le complexe forestier le plus vaste de l'intercommunalité. Toutefois cette forêt est ponctuellement composée de boisements de conifères. Par ailleurs, de nombreux bois de moindre envergure parsèment le nord du territoire tels que les bois du Chatenay, du Gué ou de Saint-Maixent, ainsi que les bois le long des îlots.

Par ailleurs, Pays de Fontenay-Vendée exploite également près de 30% des vergers de Vendée, ceux-ci sont disséminés dans toutes les communes du nord et aussi à Velluires-sur-Vendée et Montreuil.

Les boisements peuvent constituer des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

L'ESSENTIEL

- **6 660 ha de boisements | 11 % du territoire**
- **Forêts fermées de feuillus en majorité**

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

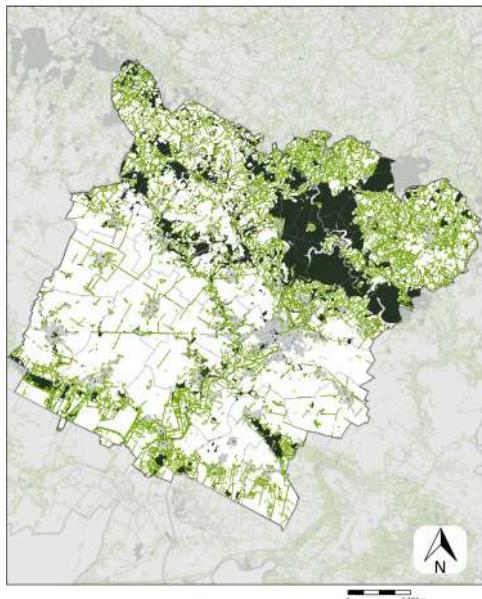
Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	259	0,6 %	5 081	5,1 %
Forêt fermée de conifères	338	0,7 %	7 948	4,3 %
Forêt fermée de feuillus	5 435	11,7 %	35 082	15,5 %
Forêt fermée mixte	96	0,2 %	3 666	2,6 %
Forêt ouverte	72	0,2 %	1 941	3,7 %
Lande ligneuse	58	0,1 %	2 090	2,8 %
Peupleraie	133	0,3 %	2 341	5,7 %
Verger	272	0,6 %	935	29,1 %
Total	6 663	14,4 %	59 085	11,3 %

Forêt fermée = forêt où le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40 %

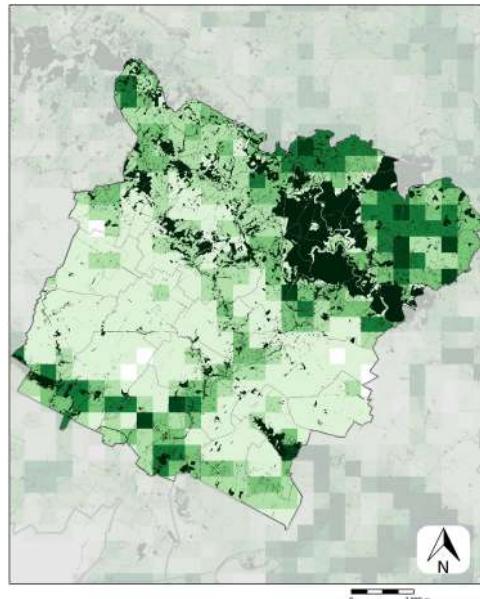
milieux naturels DU TERRITOIRE

Les haies

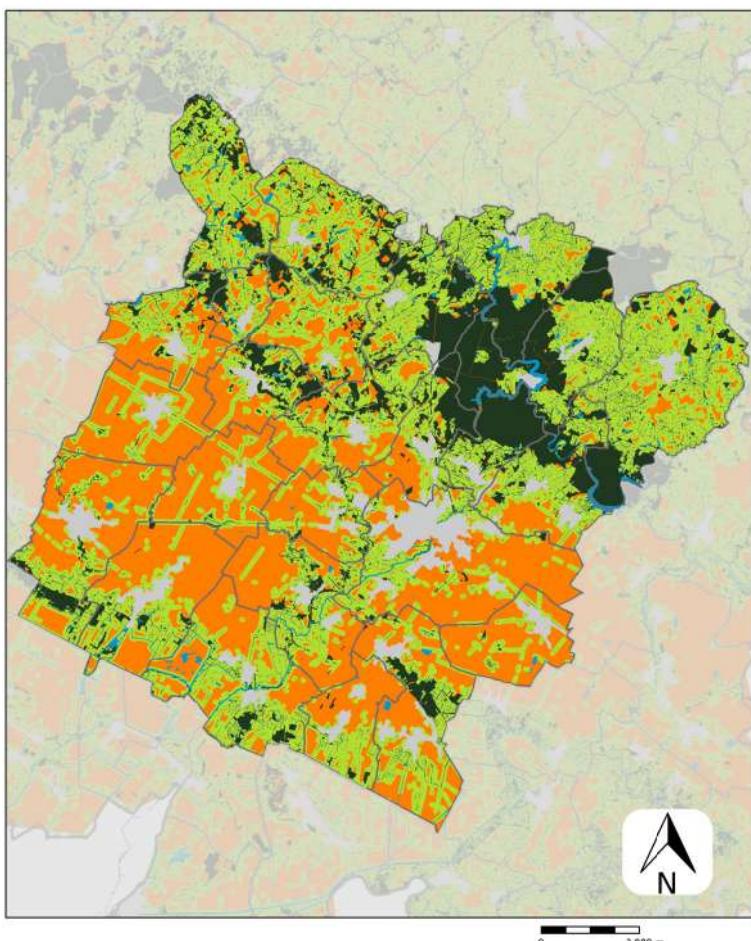
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

L'intercommunalité Pays de Fontenay-Vendée présente un bocage de faible densité. Avec 1 200 km de haies, la densité moyenne de 44 ml/ha reste largement au-dessous de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

Toutefois de nettes disparités sont observées sur le territoire. Le tiers nord de l'intercommunalité ainsi que sont extrême sud et la vallée de la Vendée concentrent la quasi totalité des haies. Tandis que les secteurs de plaine sont ouverts et présentent une très faible densité de haies, à l'image de Pouillé 16ml de haies par ha, Petosse (18) ou encore Saint-Martin-de-Fraigneau (12).

De ce fait, la connectivité du bocage est très faible sur les secteurs de plaine et faible à moyenne sur le reste du territoire.

L'ESSENTIEL

- **1 200 km de haies sur le territoire**
- **44 ml/ha en moyenne**
- **Faible connectivité de haies accentuée dans les secteurs de plaines calcaires**

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haie par ha
Auchay-sur-Vendée	70 514	4	33
Bourneau	88 642	5	54
Doix lès Fontaines	87 364	4	37
Fontenay-le-Comte	74 114	4	22
Foussais-Payré	270 802	14	79
L'Hermentault	30 991	2	27
L'Orbrie	44 895	2	47
Le Langon	90 740	5	38
Les Velluire-sur-Vendée	227 890	8	86
Longèves	35 699	2	30
Marsais-Sainte-Radégonde	42 292	2	29
Mervent	114 788	6	52
Montreuil	36 033	2	30

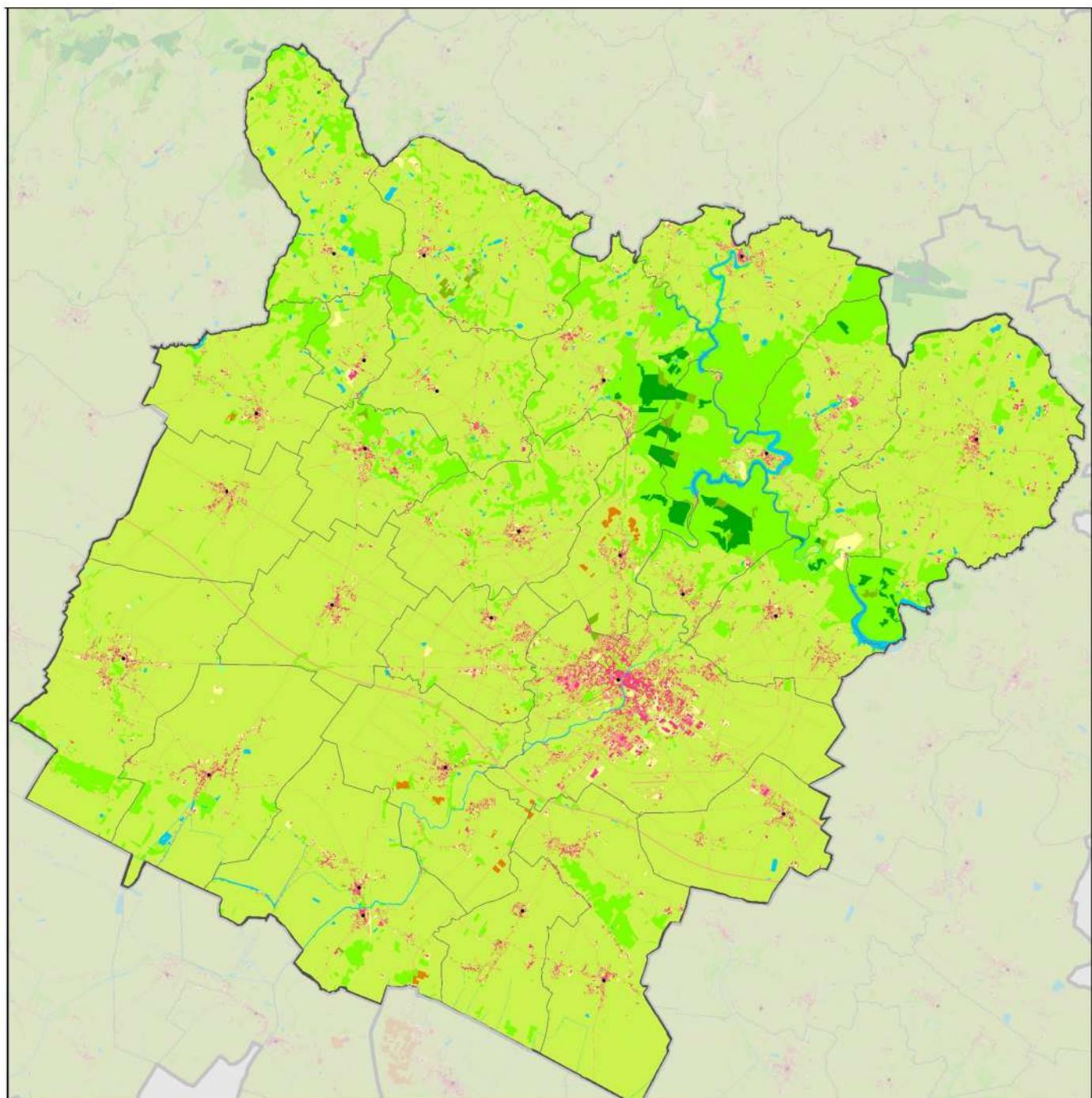
Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haie par ha
Mouzeuil-Saint-Martin	81 694	4	32
Petrosse	28 602	1	18
Pissotte	48 377	2	40
Pouillé	27 858	1	16
Saint-Cyr-des-Gâts	112 284	6	53
Saint-Laurent-de-la-Salle	131 298	7	68
Saint-Martin-de-Fraigneau	15 835	1	12
Saint-Martin-des-Fontaines	20 537	1	36
Saint-Michel-le-Cloucq	93 679	5	53
Saint-Valérien	43 982	2	31
Sérigné	64 949	3	35
Vouvant	152 270	8	75
CC Pays de Fontenay-Vendée	1 214 764	58	44

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement DU TERRITOIRE

Occupation du sol



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes
- OSGE-Couverture du sol
- Intitulé**
 - Zones bâties
 - Zones non bâties
 - Zones à matériaux minéraux
 - Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



0 3 880 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellites.

L'intercommunalité Pays de Fontenay-Vendée présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) qui concernent 80 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec près de 13 % du territoire couvert.

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) représente 3,9 % du territoire. Ceci est au-dessous de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

L'ESSENTIEL

- Une urbanisation modérée, qui se situe au-dessous de la moyenne régionale



Surface des différents types d'occupation du sol

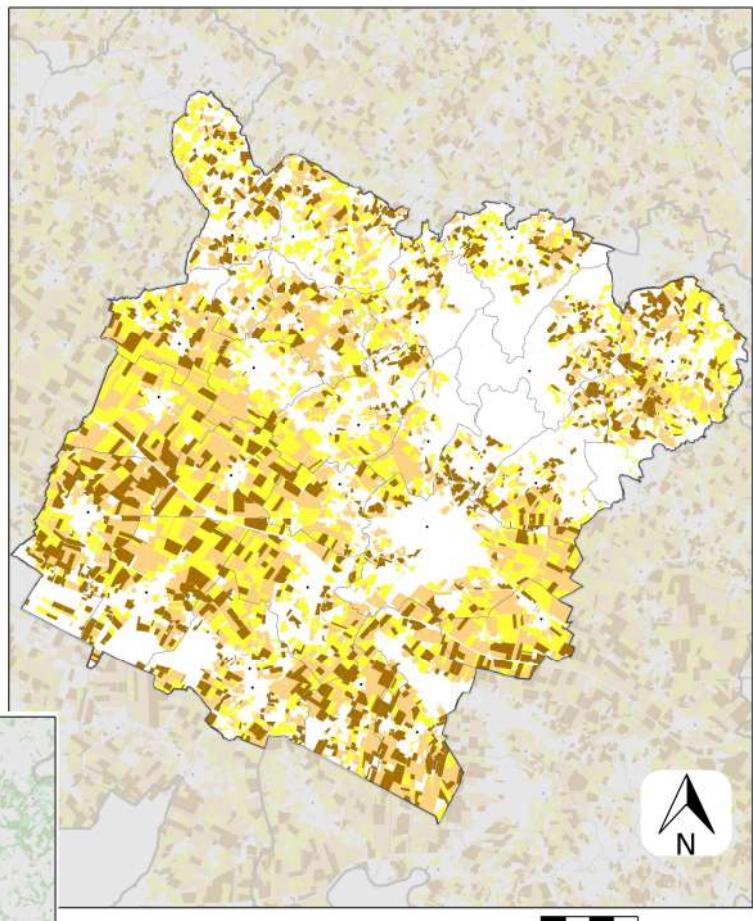
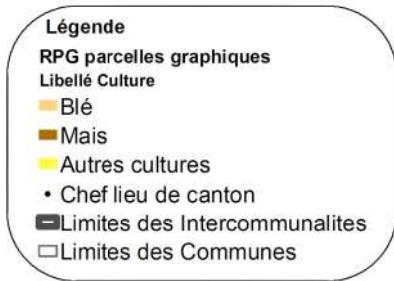
Classement par ordre d'importance

Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	73	0,2 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	109	0,2 %
Formations herbacées	36 990	79,5 %
Peuplements de conifères	343	0,7 %
Peuplements de feuillus	5 971	12,8 %
Peuplements mixtes	94	0,2 %
Surfaces d'eau	547	1,2 %
Zones bâties	825	1,8 %
Zones non bâties	993	2,1 %
Zones à matériaux minéraux	589	1,3 %

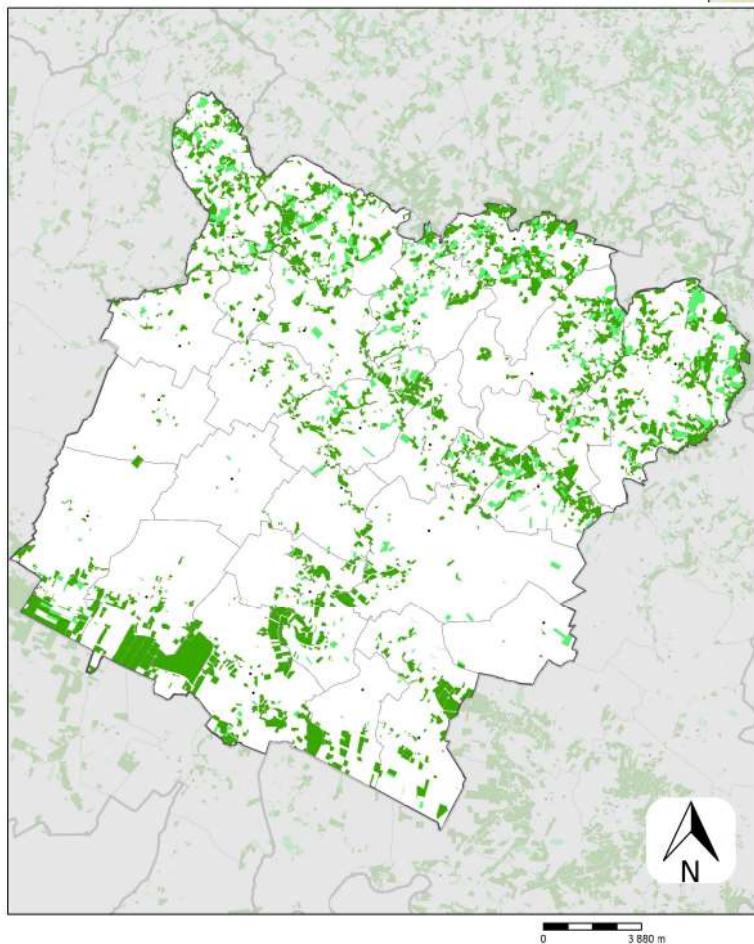
aménagement DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

Cultures



Prairies



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

En 2020, la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée comptait 31 500 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 68% de la surface de son territoire.

Le territoire est une terre de production céréalière, le principal usage est le maïs grain et ensilage (25 % de la SAU). De plus, 14% de la SAU est consacrée au blé tendre et 11% au tournesol. Ces cultures sont inégalement réparties sur l'intercommunalité.

Le nord de l'intercommunalité, la vallée de la Vendée et les marais à l'extrême sud comptent également de nombreuses prairies permanentes qui recouvrent 12% du territoire. Ces secteurs correspondent à ceux du maillage bocager et forment ainsi les territoires de polyculture élevage de l'intercommunalité.

Au sud de la communauté de communes, la campagne ouverte de part et d'autre de la vallée de la Vendée est constituée quasi exclusivement de terres arables cultivées.

L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 68 % de sa surface dédiée
- Territoire de productions céréalières (maïs, blé, tournesol)

Surface des différents types d'assoulement

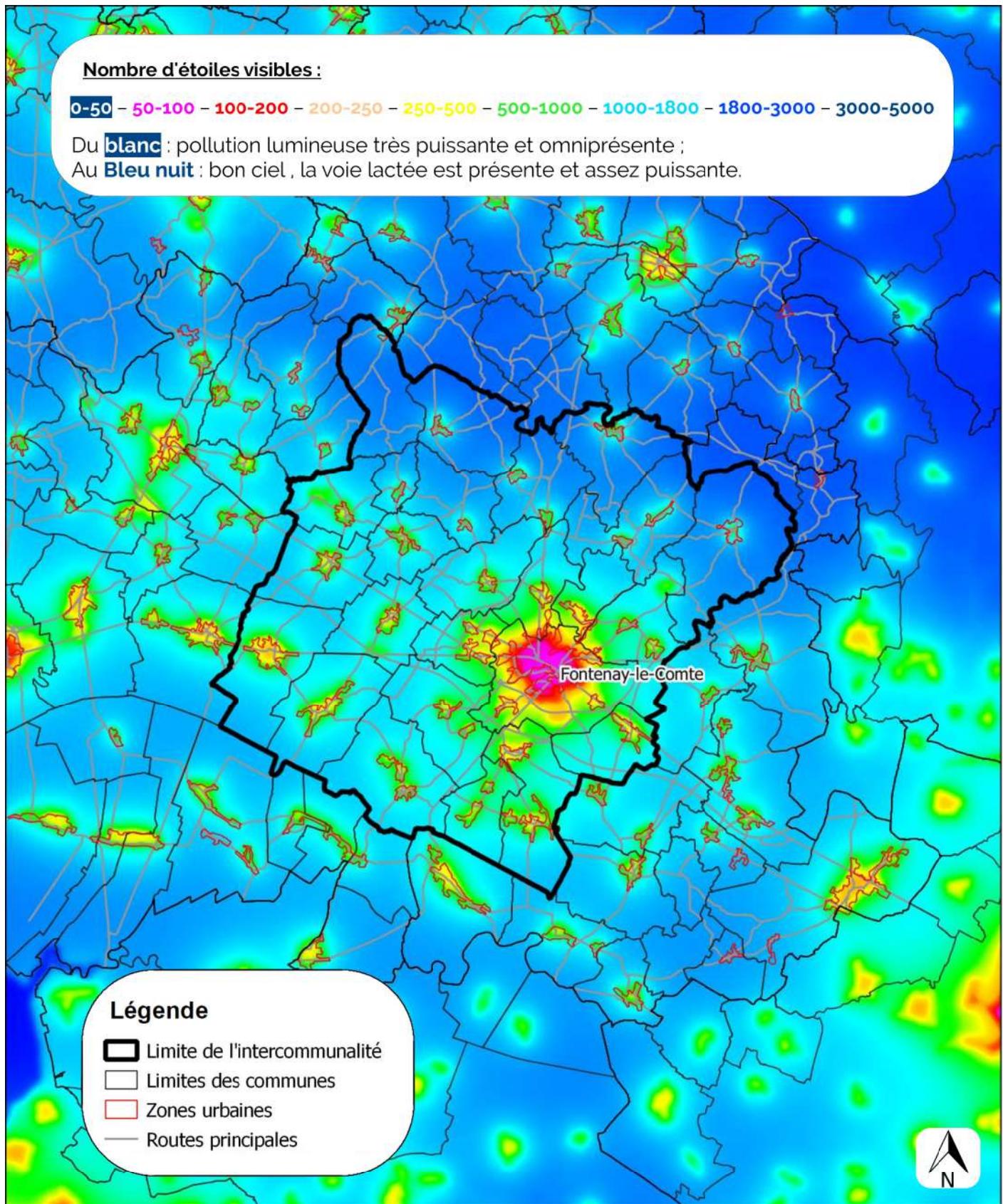
Classement par ordre d'importance 1 2 3

Assoulement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	4 502	14 %	10 %
Colza	1 097	3 %	2 %
Tournesol	3 330	11 %	7 %
Fourrage	919	3 %	2 %
Maïs grain et ensilage	7 906	25 %	17 %
Orge	1 238	4 %	3 %
Prairies permanentes	5 589	18 %	12 %
Prairies temporaires	1 446	5 %	3 %
Autres céréales	3 154	10 %	7 %
Autres	2 323	7 %	5 %
Total CC Pays de Fontenay-Vendée	31 504	100 %	68 %

Le *Registre Parcellaire Graphique (RPG)* est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

aménagement DU TERRITOIRE

Pollution lumineuse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

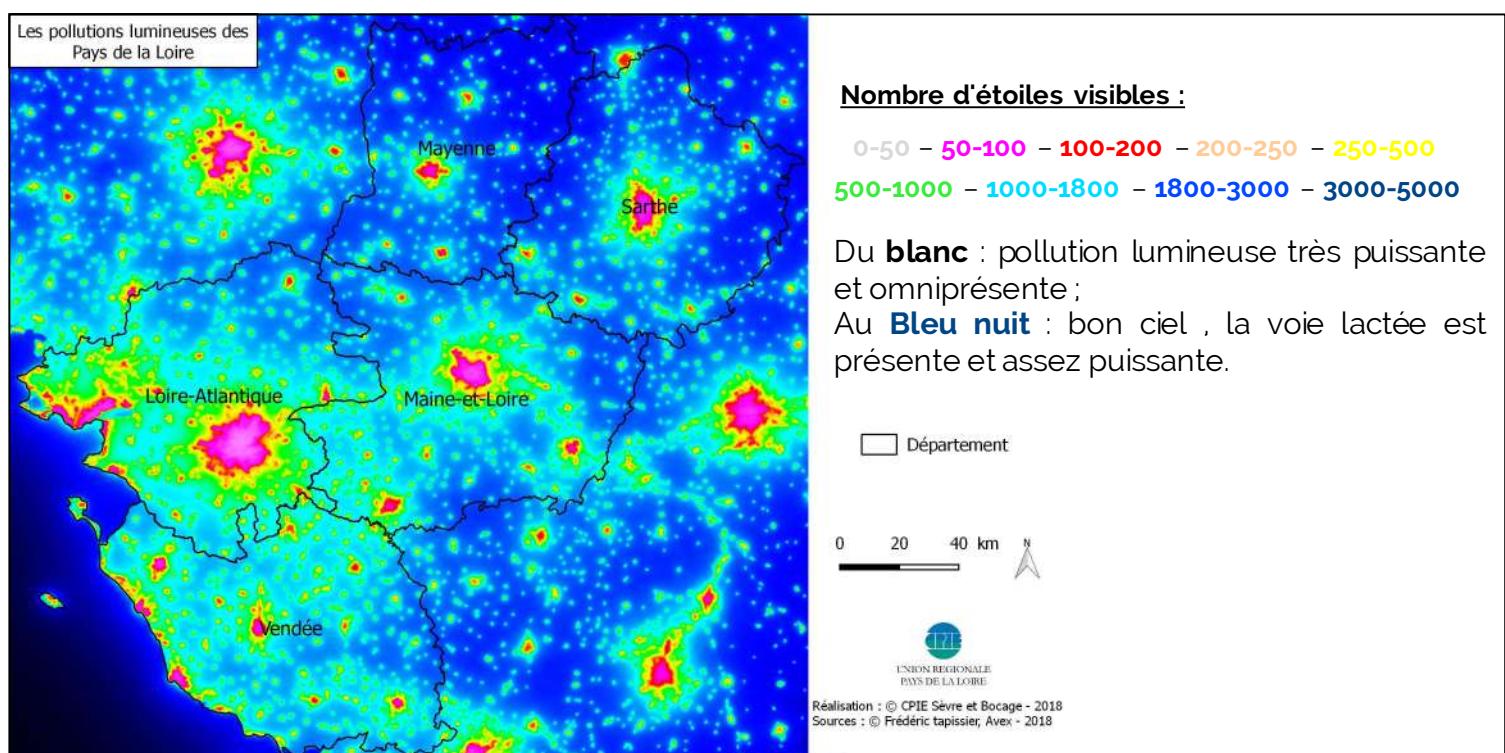
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, la ville de Fontenay-le-comte constitue la plus grande source de pollution lumineuse. Cet impact lumineux s'étend du cœur de la ville jusqu'aux bourgs qui entourent la ville. Par ailleurs, les deux-tiers du sud territoire restent impactés, il y est en effet difficile de voir plus de 1 800 étoiles dans le ciel. Toutefois, le tiers nord de la communauté de communes est mieux préservé, notamment les communes St-Laurent-la-Salle, St-Cyr-des-Gâts et Foussais-Payré où en dehors des bourgs, il est possible de voir plus de 3 000 étoiles dans le ciel.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité DU TERRITOIRE

Base de données
Biodiv' Pays de la Loire



Les données utilisées pour réaliser l'ensemble des cartographies de biodiversité floristique et faunistique sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Les tableaux de synthèse du nombre d'observations et du nombre d'espèces sont également issus de ce portail de données publiques. Ainsi, l'ensemble des données présentées ici ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et ses principaux partenaires naturalistes mettent à votre disposition cet outil de visualisation des données naturalistes.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Il vous permet d'appréhender l'incroyable richesse de la biodiversité de notre région.

Petite précaution d'usage toutefois : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. Il peut s'agir d'un défaut de prospection par exemple. Les conseils d'un expert vous permettront d'interpréter ces informations.

Le développement de Biodiv'Pays de la Loire a été financé par le Conseil régional et la DREAL des Pays de la Loire.

En savoir plus

Partenaires

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ

À noter, les inventaires financés par les collectivités mais pour lesquels il n'a pas été demandé spécifiquement de téléverser les données dans le portail Biodiv' Pays de la Loire ne sont, de ce fait, pas pris en compte dans ce document.

Les inventaires concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

Pression de prospection = nombre d'observations = nombre de données collectées
Niveau de connaissance = nombre d'espèces inventoriées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)



Les plantes à fleurs et fougères

Pour les plantes à fleurs et fougères, sont présentés à suivre, dans le tableau de synthèse puis les cartes, le nombre d'observations effectuées (pression de prospection) par commune, ainsi que le nombre d'espèces connues (niveau de connaissance) par commune.

La commune d'Auchay-sur-Vendée est actuellement la plus prospectée du territoire avec 2 103 observations pour la flore, suivie par Mervent avec 1 722 observations, Saint-Michel-le-Cloucq avec 1 500 observations ou encore Saint-Cyr-des-Gâts et Vouant avec également plus de 1 000 observations. La moins prospectée est Pouillé avec seulement 21 observations. Saint-Martin-des-Fontaines est également très pauvre en données avec seulement 43 observations.

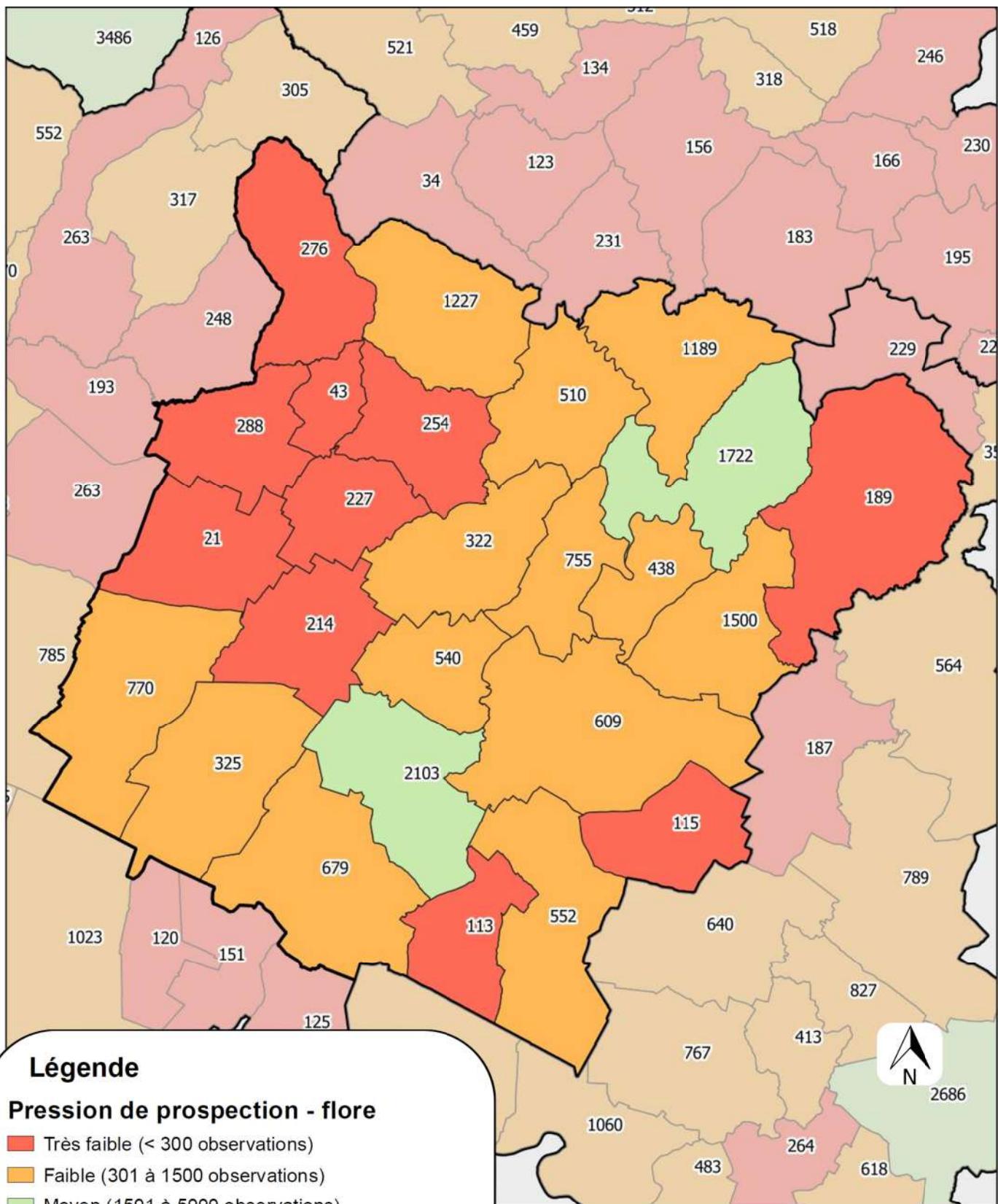
C'est la commune de Mervent qui présente le plus d'espèces différentes (505), suivie cette fois de Saint-Cyr-des-Gâts avec 492 espèces et de Auchay-sur-Vendée avec 486 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est toujours Pouillé avec seulement 18 espèces connues. Il est à noter que Saint-Martin-des-Fontaines comptabilise 43 espèces pour 43 observations, ce qui signifie que cette commune a probablement fait l'objet d'un seul inventaire.

Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
Auchay-sur-Vendée	2 116	2 103	486	26
Bourneau	1 636	510	326	4
Doix près Fontaines	2 387	552	238	9
Fontenay-le-Comte	3 405	609	321	6
Foussais-Payré	3 442	189	168	2
L'Hermenault	1 142	227	213	2
L'Orbrie	963	438	284	4
Le Langon	2 374	325	161	7
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	679	333	16
Longèves	1 172	540	298	6
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	254	199	0
Mervent	2 223	1 722	505	20
Montreuil	1 203	113	109	3
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	770	312	16
Petosse	1 590	214	164	4
Pissotte	1 196	755	364	7
Pouillé	1 748	21	18	4
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	1 227	492	9
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	276	191	3
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	115	95	0
Saint-Martin-des-Fontaines	564	43	43	1
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	1 500	475	5
Saint-Valérien	1 430	288	286	3
Sérigné	1 869	322	215	4
Vouant	2 020	1 189	448	10
Total EPCI	46 343	14 981	/	80

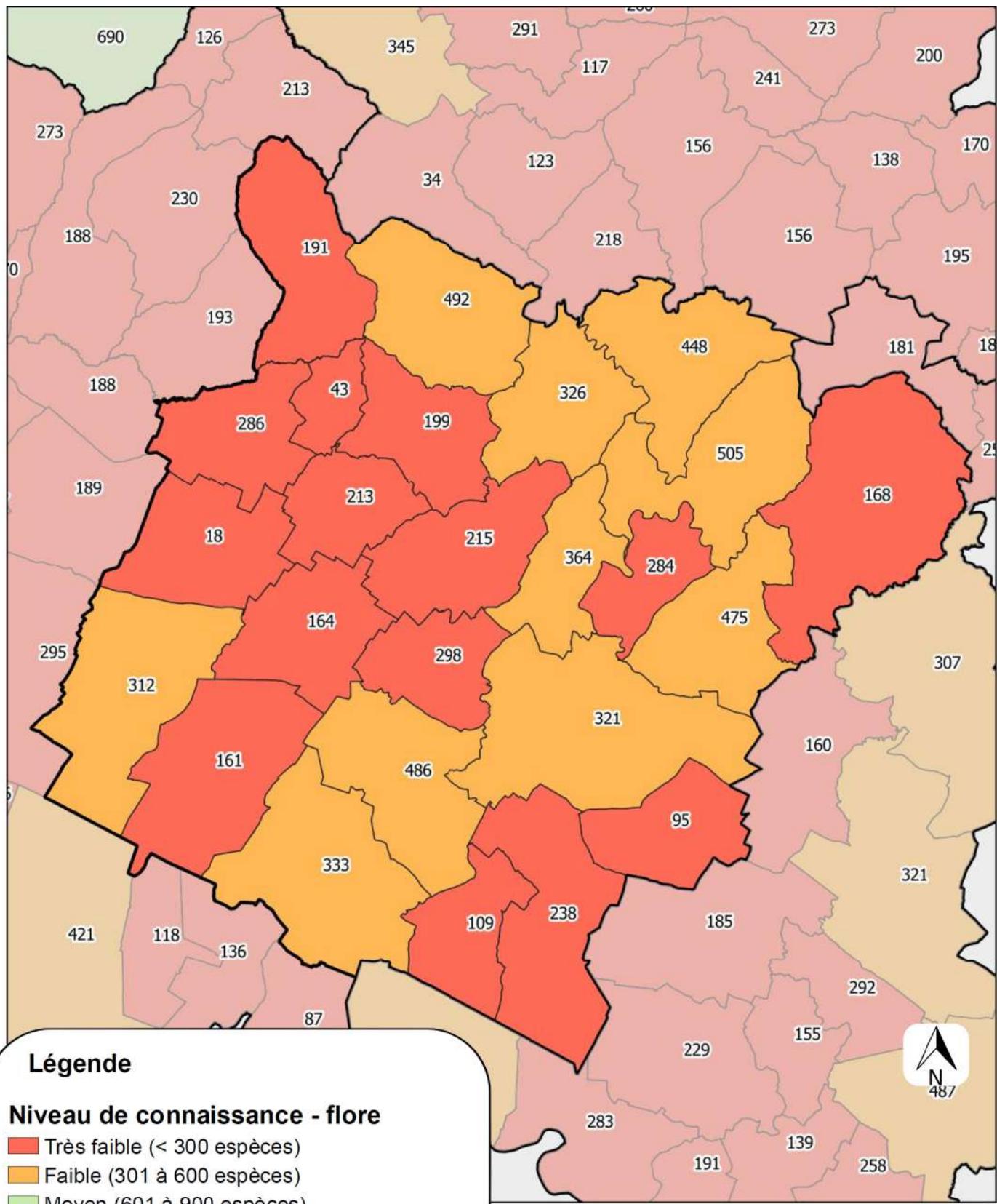
biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge(s) de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Espèces remarquables

Le Pays de Fontenay-Vendée abrite 80 espèces patrimoniales réparties sur les 25 communes. C'est la commune d'Auchay-sur-Vendée qui en compte le plus (26), suivie de Mervent (20) puis de Mouzeuil-Saint-Martin et des Velluire-sur-Vendée à égalité avec 16 plantes patrimoniales chacune. Par contre, aucune espèce patrimoniale n'a été trouvée sur les communes de Marsais-Sainte-Radegonde et Saint-Martin-de-Fraigneau.

Parmi ces 80 espèces, six sont protégées au niveau national. On peut notamment relever la présence de la **Bruyère de Saint-Daboeuc** (*Daboecia cantabrica*) dont les dernières populations en état satisfaisant sont localisées uniquement sur les communes de Saint-Cyr-des-Gâts, Mervent et Bourneau à l'échelle du Massif Armoricain. Cette plante est inscrite en **Danger Critique (CR)** sur la liste rouge des Pays de la Loire, et plus classiquement, sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

Les autres plantes protégées en France présentes sur le territoire sont principalement des plantes de zones humides telles que le **Flûteau nageant** (*Luronium natans*), la **Pulicaire commune** (*Pulicaria vulgaris*), la **Renoncule à feuilles d'Ophioglosse** (*Ranunculus ophioglossifolius*),

12 de ces 80 plantes patrimoniales sont protégées en Pays de la Loire, 64 ont un statut défavorable en France et/ou en Pays de la Loire et 54 sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.



Daboecia cantabrica
C. BOUCHERON



Luronium natans
J. TOURNEUR

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

12 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Elodée dense (*Egeria densa*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

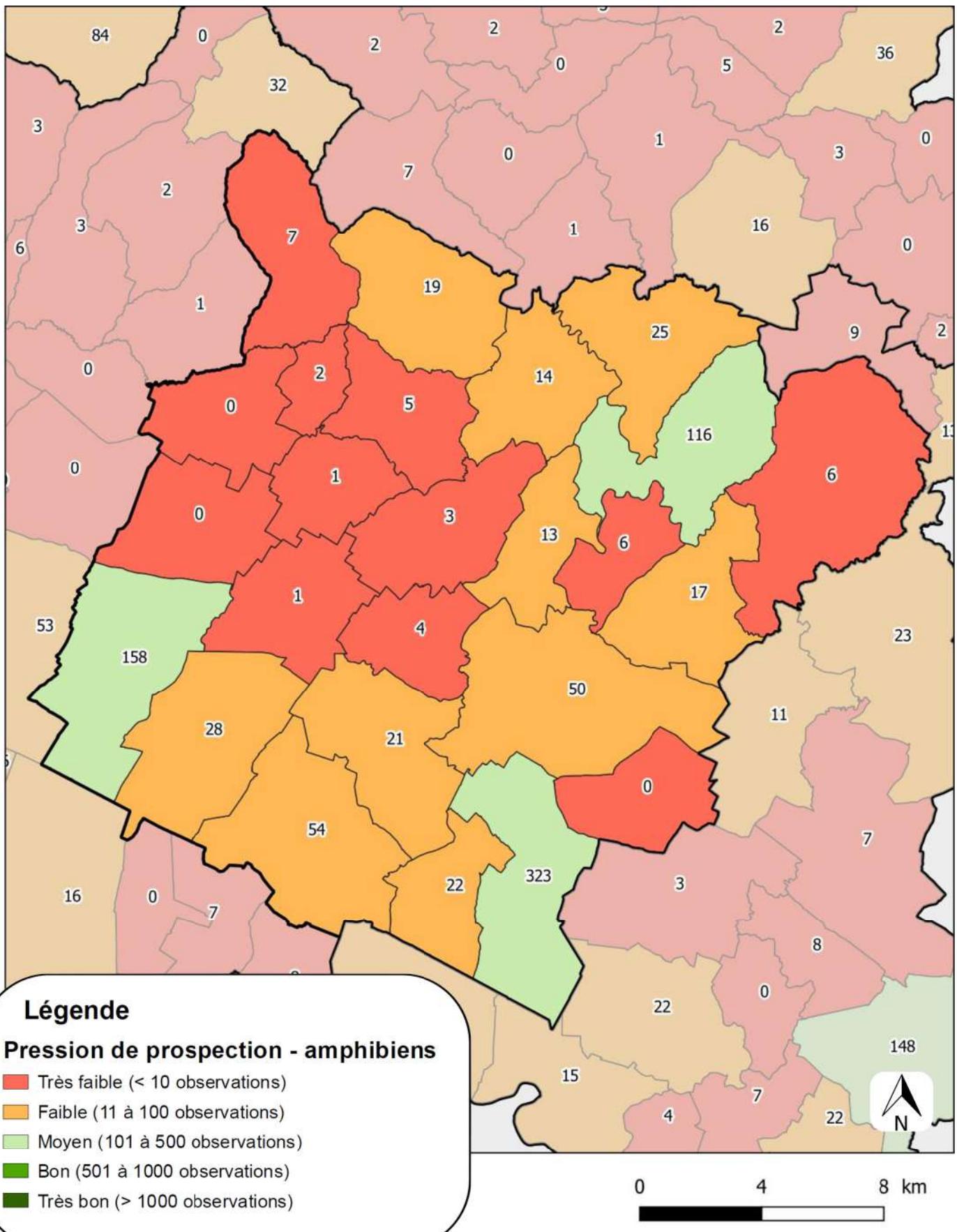


Reynoutria japonica – C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur 11 des 25 communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageonnant latéralement à partir des pieds existants.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations





Le groupe des Amphibiens a fait l'objet de peu d'observations sur la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée soit 895 observations pour l'ensemble des 25 communes. Seules trois communes disposent d'un nombre d'observations acceptable : Doix-les-Fontaines (323 observations), Mouzeuil-Saint-Martin (158 observations) et Mervent (116 observations). Près de 90 % des communes de l'EPCI possèdent une pression d'observations largement insuffisante (de 54 à 0 observations). Ainsi, aucune observation d'amphibiens n'a été renseignée pour les communes de Pouillé, Saint-Martin-de-Fraigneau et Saint-Valérien. Les communes de L'Hermenault et Pétosse ont, quant à elles, une seule observation chacune.

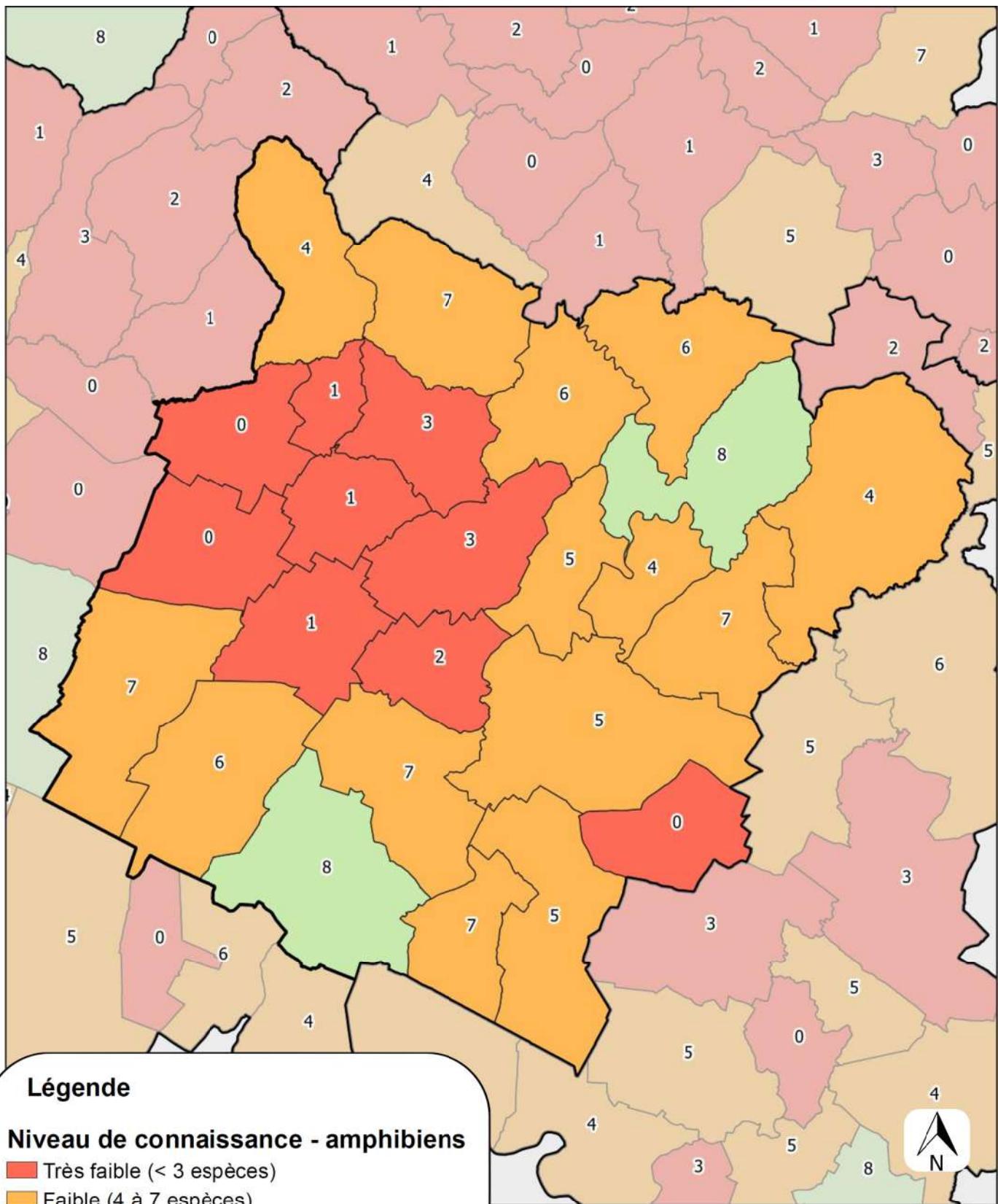
Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Auchay-sur-Vendée	2 116	21	7
Bourneau	1 636	14	6
Doix lès Fontaines	2 387	323	5
Fontenay-le-Comte	3 405	50	5
Foussais-Payré	3 442	6	4
L'Hermenault	1 142	1	1
L'Orbrie	963	6	4
Le Langon	2 374	28	6
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	54	8
Longèves	1 172	4	2
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	5	3
Mervent	2 223	116	8
Montreuil	1 203	22	7
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	158	7
Pétosse	1 590	1	1
Pissotte	1 196	13	5
Pouillé	1 748	0	0
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	19	7
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	7	4
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	0	0
Saint-Martin-des-Fontaines	564	2	1
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	17	7
Saint-Valérien	1 430	0	0
Sérigné	1 869	3	3
Vouvant	2 020	25	6
Total EPCI	46 343	895	11

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces





Le nombre d'observations étant faible à très faible pour une majorité du territoire, le nombre d'espèces observées l'est aussi. Ainsi, 70 % des communes ont un nombre d'espèces inférieur à sept, dont neuf communes ne présentent pas plus de trois espèces.

Les communes avec la plus grande diversité d'espèces sont Mervent et Les Velluire-sur-Vendée, avec huit espèces d'amphibiens. Ces résultats sont liés aux diverses études herpétologiques qui ont eu lieu sur ce secteur.

Onze espèces ont été inventoriées sur la communauté de communes. Parmi les plus remarquables nous pouvons citer la Grenouille rousse (*Rana temporaria*). Cette espèce est peu commune en Pays de la Loire. En Vendée, elle n'est présente que dans l'est du territoire au sein des grands massifs forestiers ou du bocage. Elle a été inventoriée sur les communes de Doix-lès-Fontaines, Mervent, Bourneau et Vouvant. Trois espèces apparaissent également sur la liste rouge régionale, il s'agit du Triton marbré (*Triturus marmoratus*), présent sur le centre-est du territoire, le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), contacté sur les marais du territoire et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), inventorié sur quatre communes, dont Fontenay-le-Comte.

D'autres espèces comme le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ou la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) sont présentes sur ce territoire.

L'ESSENTIEL

- **Un nombre d'espèces faible à très faible**
- **Quatre espèces remarquables**

Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

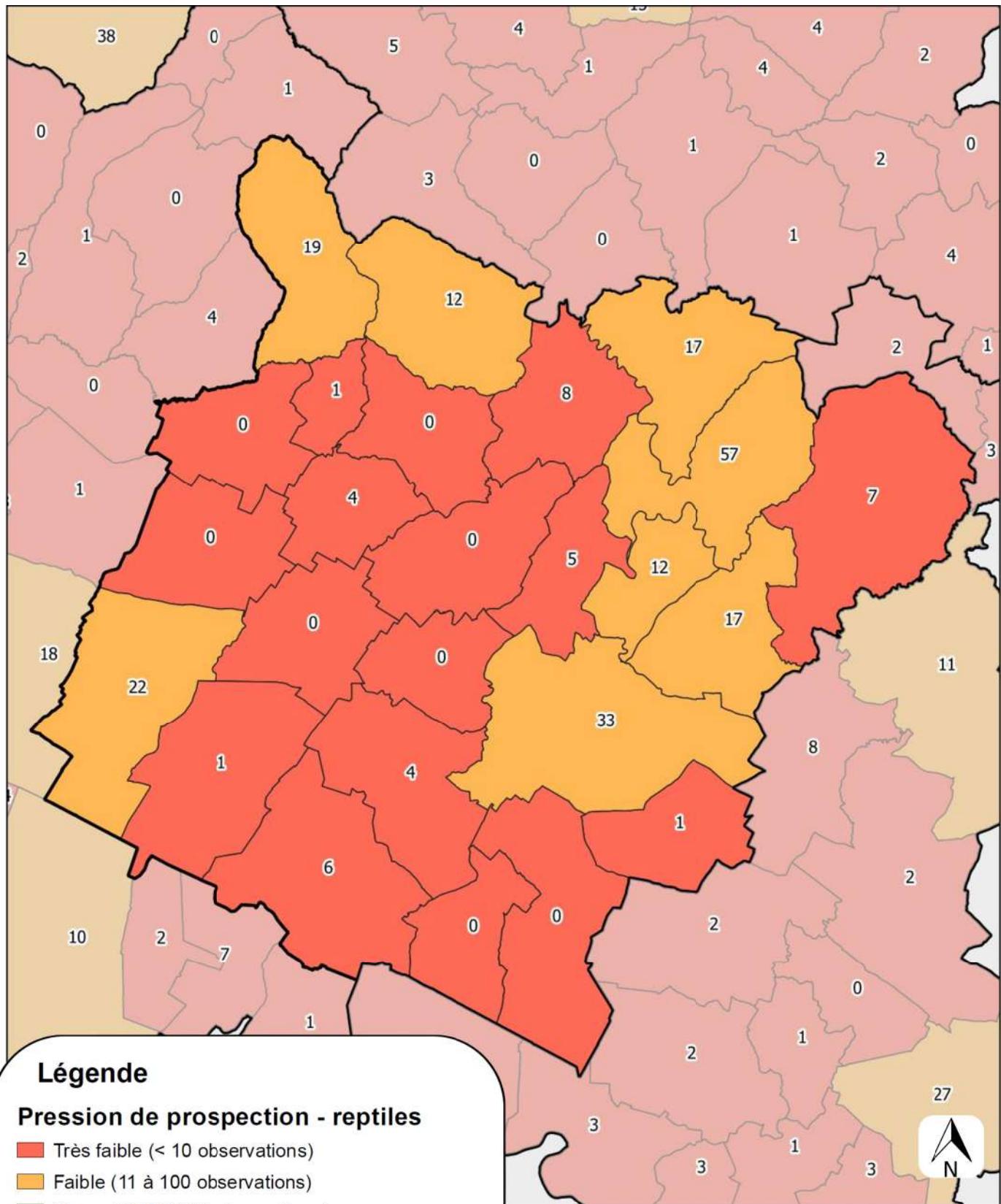
Parmi les onze espèces inventoriées sur la communauté de communes, la **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*) est classée **Vulnérable (VU)**, tandis que le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*), le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) et l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) apparaissent comme **Quasi-menacé (NT)** sur la liste rouge régionale. Ces espèces sont déterminantes ZNIEFF à l'échelle des Pays de la Loire.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)



Le taxon des Reptiles dispose également d'un faible voire très faible nombre de données. En effet, toutes les communes ont moins de 60 observations. De plus, 30 % d'entre elles ne possèdent aucune donnée (Longève, Petosse, Pouillé, Sérigné, ...) et 35 % possèdent seulement une à huit données (Bourneau, Le Langon, Pissotte, etc). À noter cependant que les zones de plaines sont défavorables aux reptiles. Ainsi le faible nombre d'observation peut être directement lié à leur absence du territoire et pas seulement à un manque de prospection.

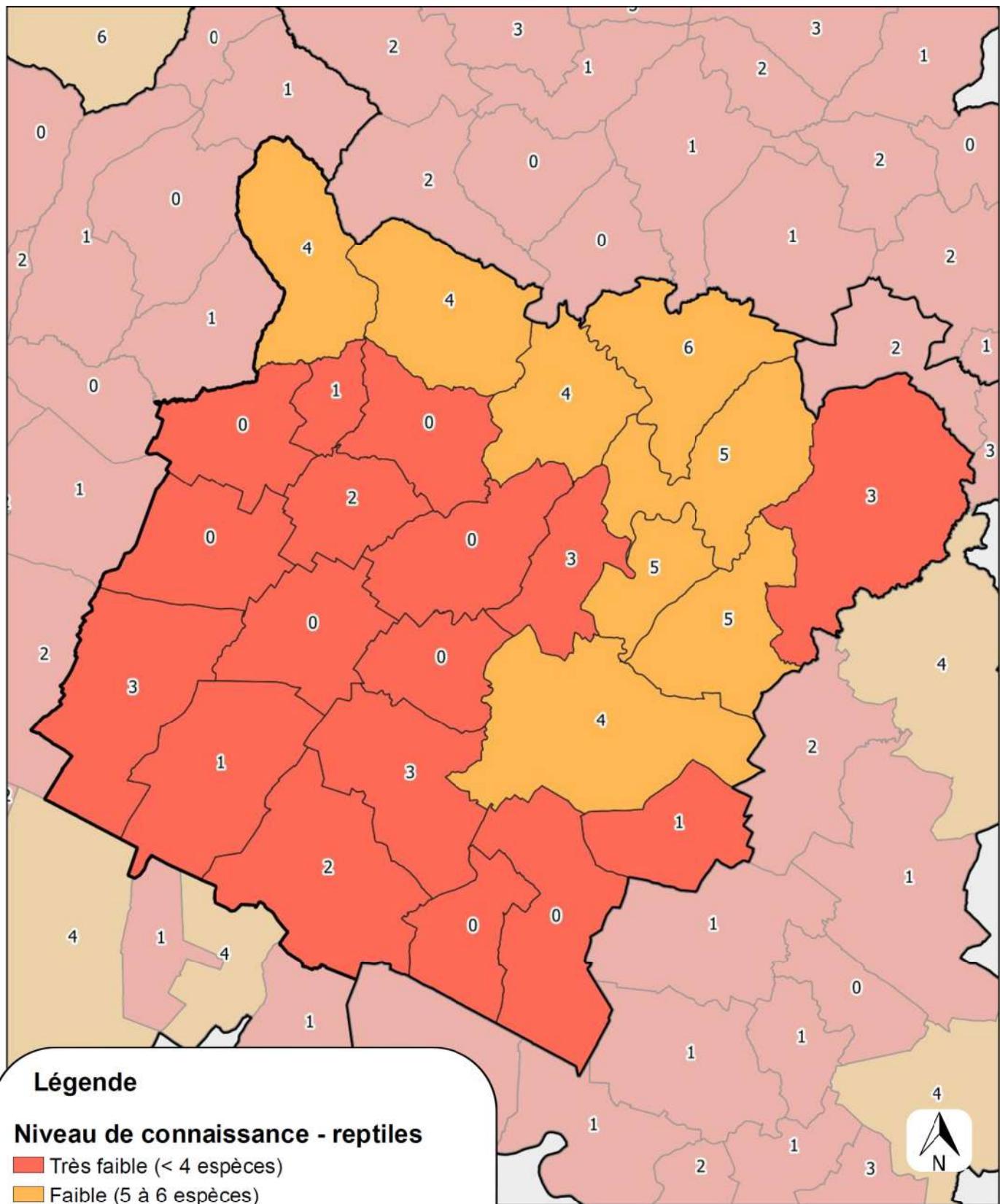
La commune de Mervent est celle qui possède le plus d'observations avec 57 données. S'en suit Fontenay-le-Comte (33 observations) et Mouzeuil-Saint-Martin (22 observations).

Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Auchay-sur-Vendée	2 116	4	3
Bourneau	1 636	8	4
Doix près Fontaines	2 387	0	0
Fontenay-le-Comte	3 405	33	4
Foussais-Payré	3 442	7	3
L'Hermenault	1 142	4	2
L'Orbrie	963	12	5
Le Langon	2 374	1	1
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	6	2
Longèves	1 172	0	0
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	0	0
Mervent	2 223	57	5
Montreuil	1 203	0	0
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	22	3
Petosse	1 590	0	0
Pissotte	1 196	5	3
Pouillé	1 748	0	0
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	12	4
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	19	4
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	1	1
Saint-Martin-des-Fontaines	564	1	1
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	17	5
Saint-Valérien	1 430	0	0
Sérigné	1 869	0	0
Vouvant	2 020	17	6
Total EPCI	46 343	226	8

biodiversité DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



Au total, la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée abrite huit espèces de reptiles sur treize présentes en Vendée. Toutefois le nombre d'espèces observées par commune reste faible. En effet, 75 % d'entre elles possèdent moins de quatre espèces.

Six espèces ont été inventoriées sur la commune de Vouant. S'en suit Mervent, Saint-Michel-le-Cloucq et l'Orbrie avec cinq espèces.

Parmi les huit espèces inventoriées, trois espèces sont remarquables. La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) qui a été vue sur les communes de Vouant et Saint-Michel-le-Cloucq. La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) est présente sur le centre-est du territoire. Enfin, la Vipère aspic (*Vipera aspis*) a été contactée sur les communes de Vouant et Les Velluire-sur-Vendée.

À noter que ce territoire abrite également le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) ou encore une espèce exotique, la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

L'ESSENTIEL

- **Nombre d'espèces faible à très faible sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité**
- **Huit espèces présentes sur l'intercommunalité**
- **Présence de la Vipère aspic, espèce classée En danger (EN) en Pays de la Loire**

Les espèces remarquables

Avec les amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

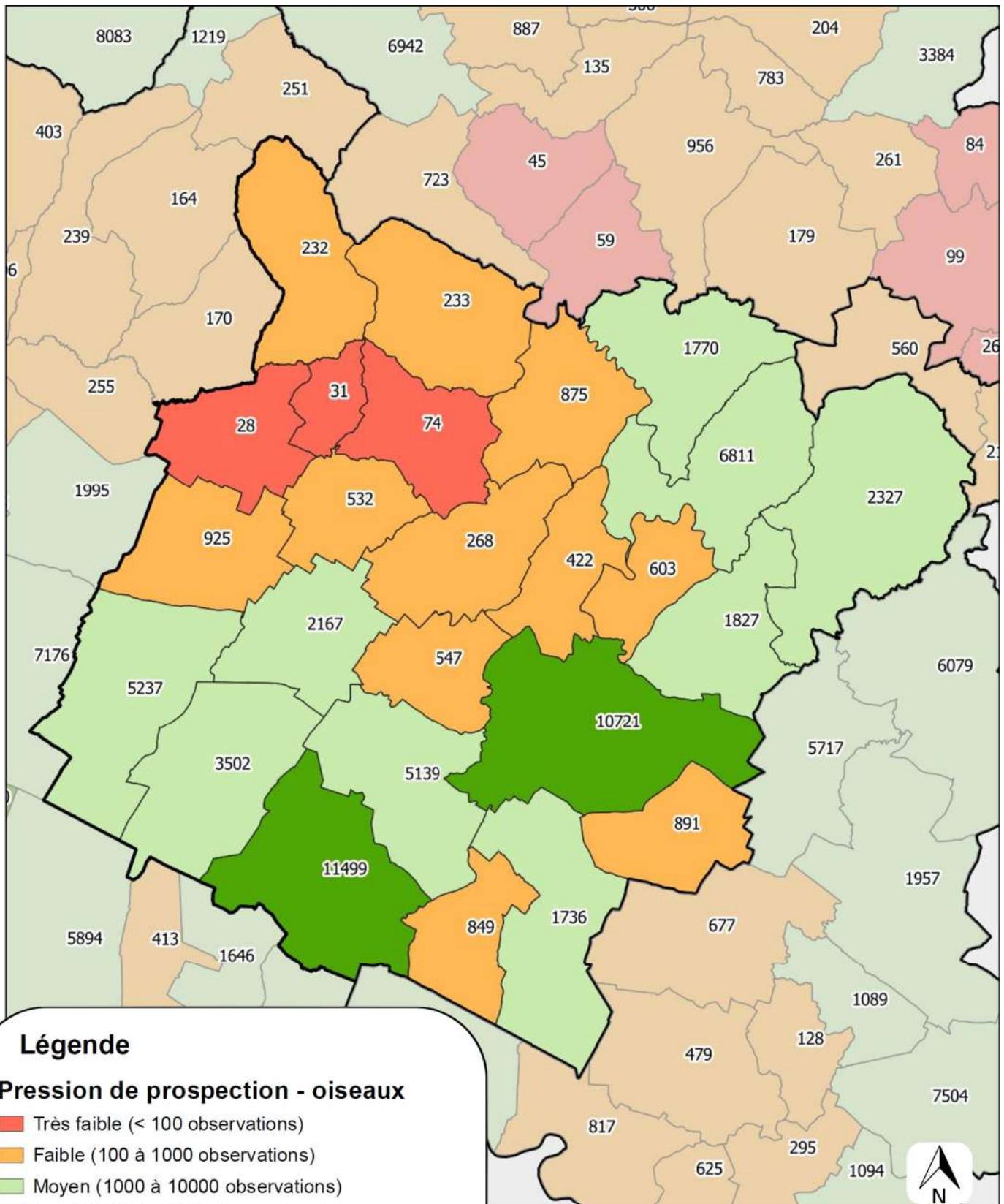
De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les huit espèces inventoriées sur la communauté de communes, une espèce apparaît sur liste rouge régionale, en tant qu'espèce **En danger (EN)** : la **Vipère aspic** (*Vipera aspis*), une autre en tant qu'espèce **Vulnérable (VU)** : la **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*), et une espèce apparaît en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT)** : la **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*). Deux autres espèces sont déterminantes ZNIEFF : la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) et la **Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*).

Afin de favoriser la présence des reptiles sur la communauté de communes, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir ça et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux l'intervention systématique d'entretien.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations





Le nombre d'observations pour le taxon des oiseaux est très hétérogène sur le territoire. En effet, alors que certaines communes disposent seulement d'une trentaine de données, d'autres en ont plus de 10 000. Ce taxon reste malgré tout le mieux connu sur l'EPCI puisque plus de 40 % des communes ont un nombre d'observations correct. Les communes les mieux prospectées sont Fontenay-le-Comte et Les Velluire-sur-Vendée avec respectivement 10 700 et 11 500 données. Notons que cette dernière commune accueille la réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire et fait l'objet d'un suivi ornithologique régulier.

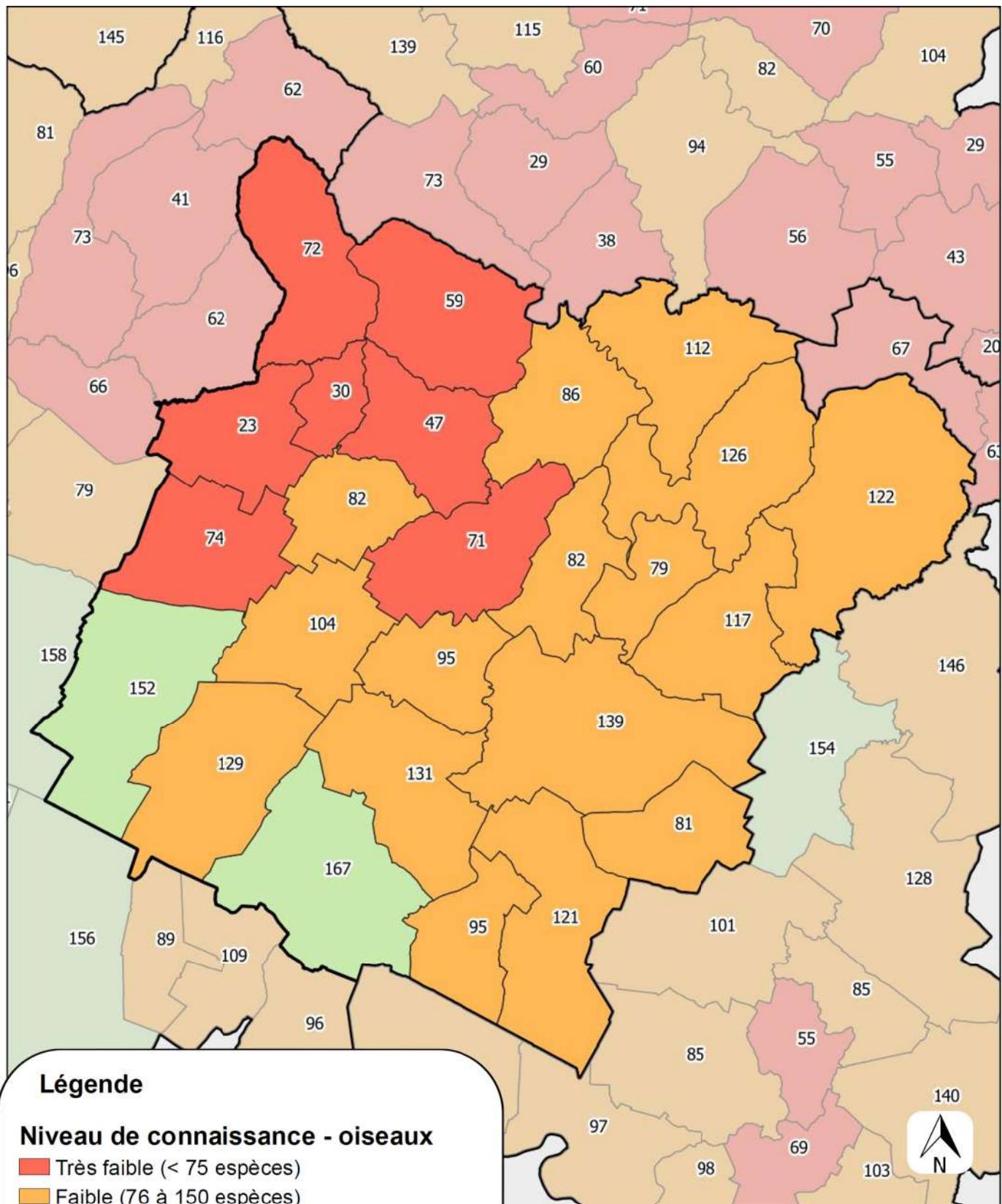
Les communes les plus faiblement prospectées sont Saint-Valérien (28 données) et Saint-Martin-des-Fontaines (31 observations).

Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Auchay-sur-Vendée	2 116	5 139	131
Bourneau	1 636	875	86
Doix près Fontaines	2 387	1 736	121
Fontenay-le-Comte	3 405	10 721	139
Foussais-Payré	3 442	2 327	122
L'Hermenault	1 142	532	82
L'Orbrie	963	603	79
Le Langon	2 374	3 502	129
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	11 499	167
Longèves	1 172	547	95
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	74	47
Mervent	2 223	6 811	126
Montreuil	1 203	849	95
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	5 237	152
Petosse	1 590	2 167	104
Pissotte	1 196	422	82
Pouillé	1 748	925	74
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	233	59
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	232	72
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	891	81
Saint-Martin-des-Fontaines	564	31	30
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	1 827	117
Saint-Valérien	1 430	28	23
Sérigné	1 869	268	71
Vouvant	2 020	1 770	112
Total EPCI	46 343	59 246	211

biodiversité DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

Grâce à une bonne pression de prospection ornithologique globale, 211 espèces d'oiseaux sont connues sur la communauté de communes. 45 % des communes présentes plus de 100 espèces inventoriées.

A l'image du nombre de données, la commune qui dispose du plus d'espèces d'oiseaux est celle des Velluire-sur-Vendée avec 167 espèces. Tandis que seulement 23 espèces ont été recensées à Saint-Valérien.

Par ailleurs, les espèces d'oiseaux de l'intercommunalité se répartissent en quatre grands groupes :

- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés. Ces derniers ont été inventoriés principalement au sein des marais du sud de l'EPCI (Communal du Poiré-sur-Velluire notamment)
- Les espèces inféodées aux milieux forestiers : rapaces et passereaux forestiers ;
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : bruant, alouettes ... ;
- Les espèces inféodées aux milieux urbains : moineaux, hirondelles et martinets.

Les espèces remarquables

Depuis le début des années 2000, les effectifs d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux ne cessent de chuter. Par exemple, les oiseaux des milieux agricoles ont perdu 30% de leur effectif, pour les Chardonnerets élégants et les verdiers d'Europe, ce sont près de 65% des individus qui ont disparu.

Plusieurs suivis ont permis de mettre en avant ces chiffres dont le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et le suivi des oiseaux des jardins.



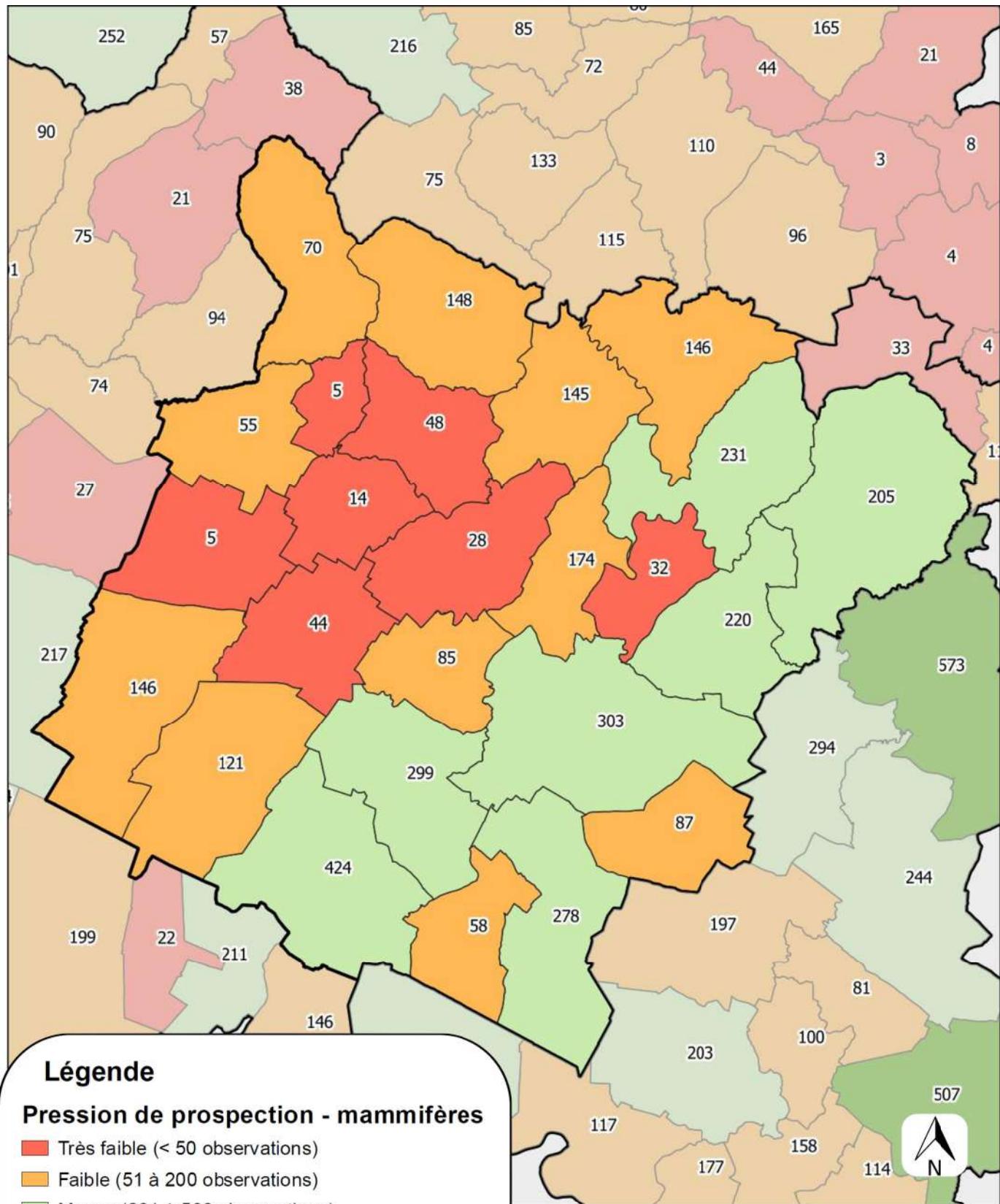
La liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire a été actualisée. Plusieurs espèces présentes sur la communauté de communes et autrefois communes sont désormais sur cette liste. On peut citer le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*), la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*) et le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) classés **Quasi menacés (NT)** en Pays de la Loire. Le **Moineau friquet** (*Passer montanus*), la **Mésange noire** (*Periparus ater*) ou encore le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) sont notés **Vulnérable (VU)**, tandis que le Bruant jaune (*Emberiza cirlus*) est jugé en **Danger critique (CR)**, il est donc menacé d'extinction dans la région.

Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est également liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments, etc).

biodiversité DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)



Le groupe des mammifères est inventorié de manière plutôt hétérogène sur le territoire. Sur une diagonale allant du sud au nord, les communes de l'est sont plutôt bien prospectées, tandis qu'à l'ouest les données sont peu nombreuses. Les communes qui disposent du plus grand nombre d'observations sont Les Velluire-sur-Vendée (424 données), Fontenay-le-Comte (303 données) et Auchay-sur-Vendée (299 données).

À l'inverse, les communes de Saint-Martin-des-Fontaines et Pouillé sont peu prospectées puisqu'elles recueillent que cinq données chacune.

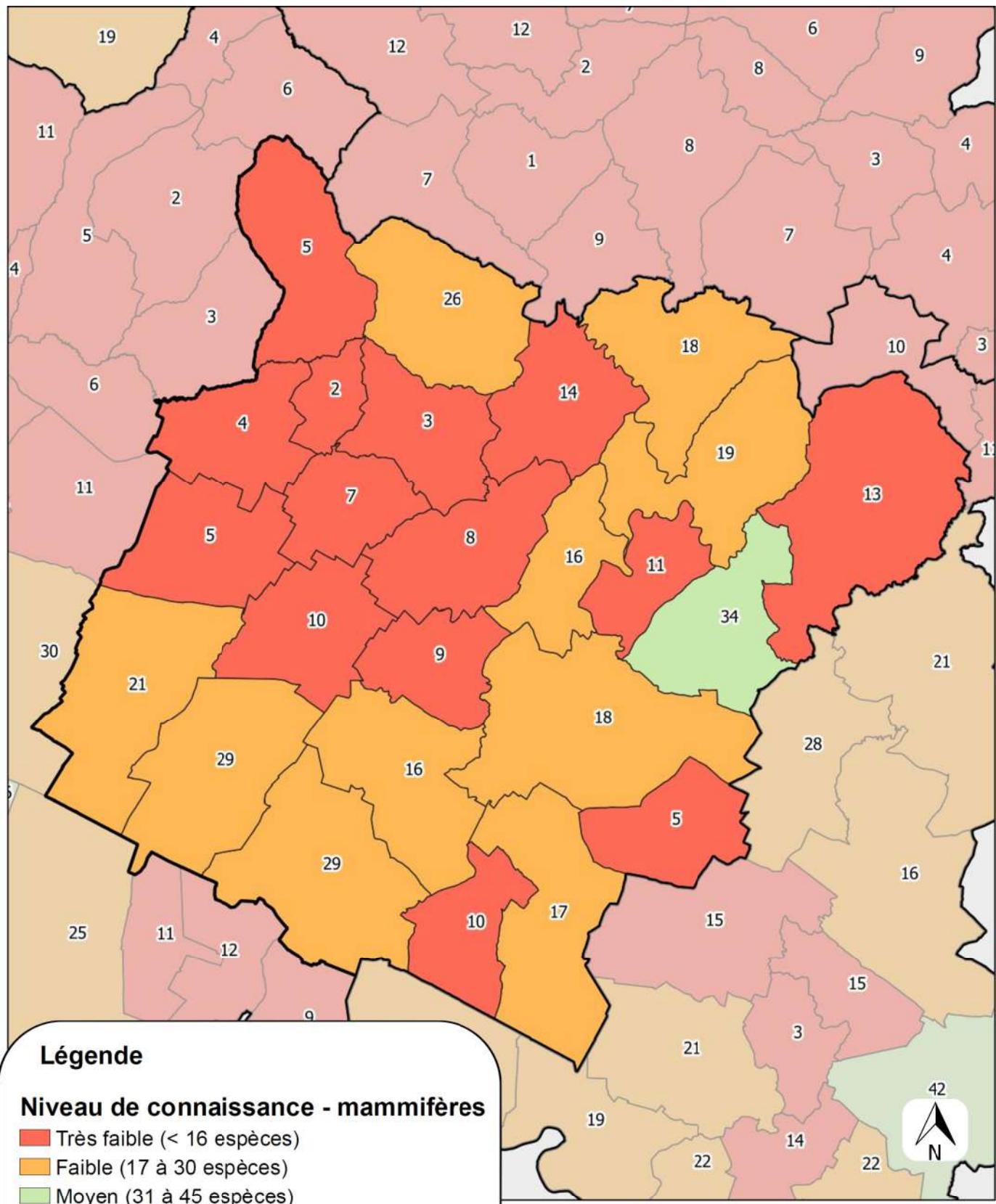
Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Auchay-sur-Vendée	2 116	299	16
Bourneau	1 636	145	14
Doix près Fontaines	2 387	278	17
Fontenay-le-Comte	3 405	303	18
Foussais-Payré	3 442	205	13
L'Hermenault	1 142	14	7
L'Orbrie	963	32	11
Le Langon	2 374	121	29
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	424	29
Longèves	1 172	85	9
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	48	3
Mervent	2 223	231	19
Montreuil	1 203	58	10
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	146	21
Petosse	1 590	44	10
Pissotte	1 196	174	16
Pouillé	1 748	5	5
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	148	26
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	70	5
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	87	5
Saint-Martin-des-Fontaines	564	5	2
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	220	34
Saint-Valérien	1 430	55	4
Sérigné	1 869	28	8
Vouvant	2 020	146	18
Total EPCI	46 343	3 371	50

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)



Malgré un nombre d'observations satisfaisant sur près de 30 % du territoire, cela n'a pas permis de mettre en évidence une grande diversité d'espèce de mammifères sur les communes ayant une bonne prospection. Seule la commune de Saint-Michel-le-Cloucq a un niveau de connaissance acceptable. Tandis que les communes de l'ouest du territoire possèdent moins de 10 espèces. Notons toutefois que le nombre d'espèces connues sur l'EPCI est de 50. Ce résultat est tout à fait satisfaisant, au vu de la quantité de données disponibles.

Plusieurs espèces intéressantes ont été contactées sur le territoire, ainsi la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) a été recensée sur l'ensemble des cours d'eau de l'EPCI, tandis que le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) sont présents sur les communes du sud de l'EPCI. Parmi les micromammifères menacés, le Rat de moissons (*Micromys minutus*) est présent sur les zones humides du sud de l'intercommunalité également.

La cavité de Saint-Michel-le-Cloucq et l'ancien tunnel ferroviaire de Pissote sont deux sites majeurs pour l'hibernation du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) entre autre. Notons que le tunnel abrite 13 espèces de chauves-souris.

Enfin, notons la présence sur le territoire de trois autres espèces protégées à l'échelle nationale : le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), la Genette commune (*Genetta genetta*) et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

L'ESSENTIEL

- **Deux sites majeurs pour l'hibernation des chauves-souris**

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

Plusieurs d'entre elles sont connues sur la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

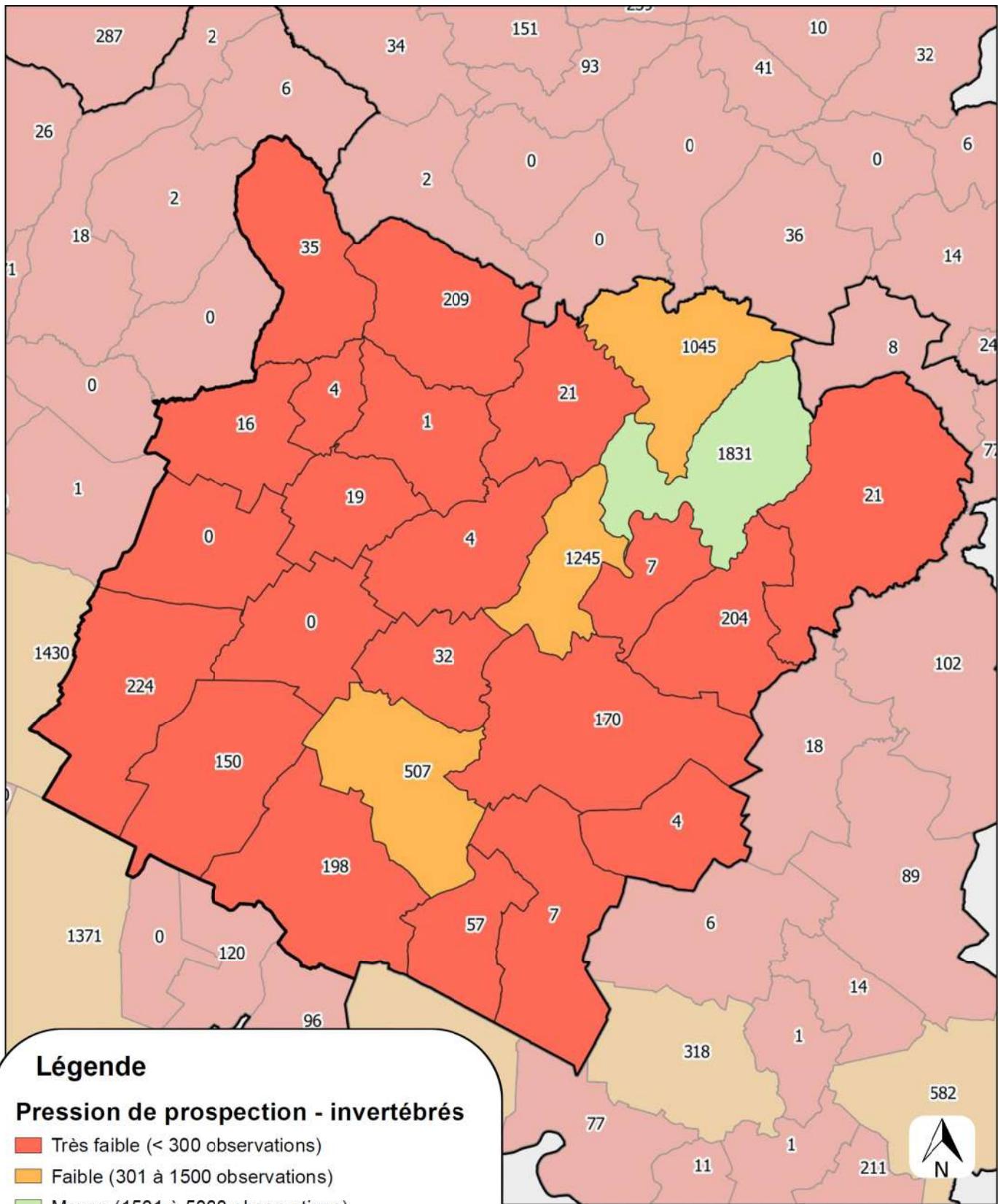
- la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), le **Grand Murin** (*Myotis myotis*), le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) et le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*) sont classés **Quasi-menacés (NT)** en Pays de la Loire,

- le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), la **Crossope aquatique** (*Neomys fodiens*), le **Rat de moissons** (*Micromys minutus*) et la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) sont jugés **Vulnérables (VU)** dans la région.

À noter, l'ensemble des chauves-souris sont protégées en France.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations





Pour la réalisation de ce document, 6 011 données ont été mobilisées sur le territoire de la communauté de communes, ce qui reste légèrement en-dessous du nombre moyen d'observations des EPCI à l'échelle régionale. Toutefois, le nombre d'observations apparaît élevé en comparaison avec les données des autres EPCI du département de la Vendée (2^e territoire).

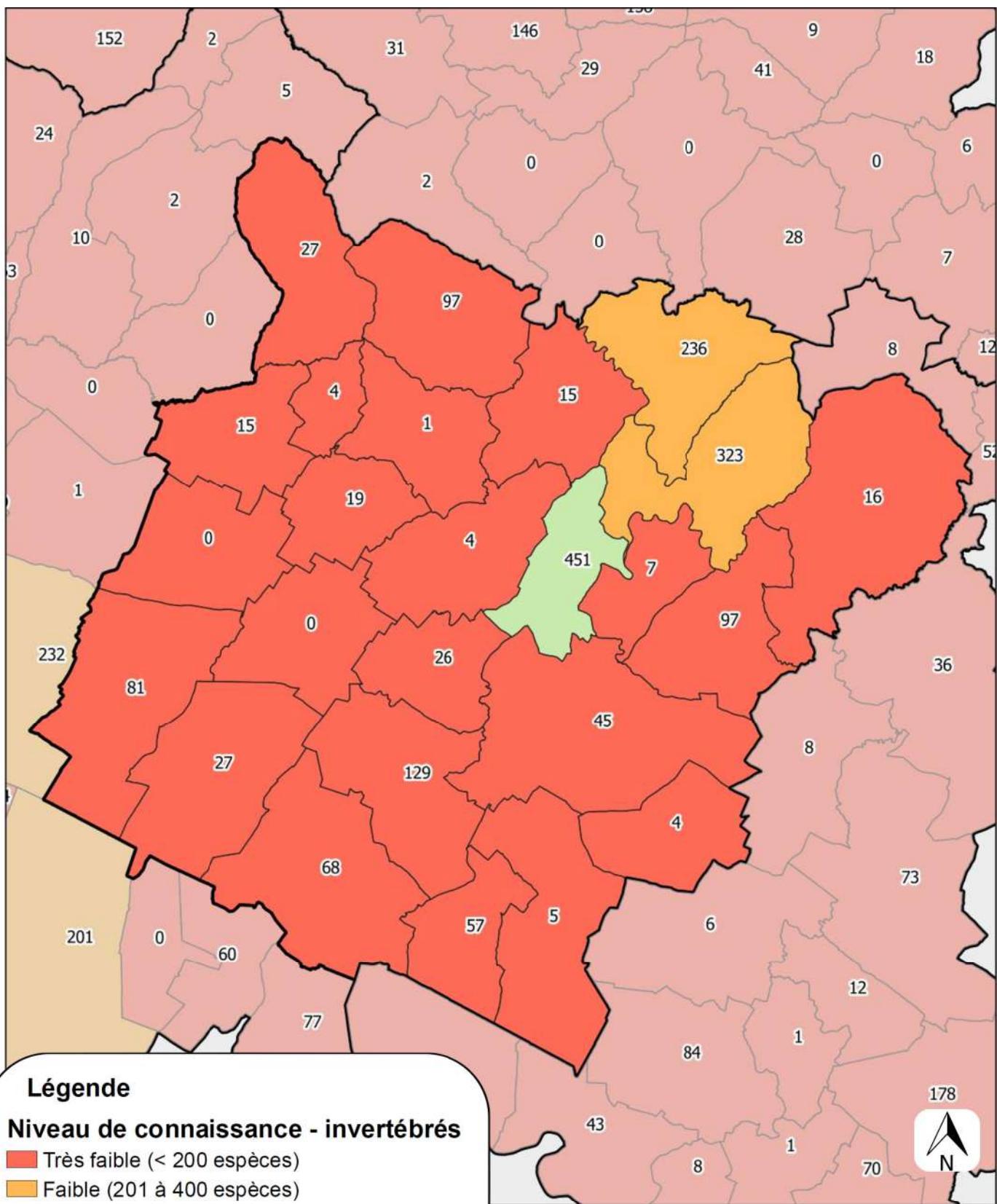
La répartition géographique des données disponibles révèle que les prospections se concentrent majoritairement sur quatre communes : Mervent (30%), Pissotte (21%), Vouant (17%) et Auchay-sur-Vendée (8%). Elles disposent alors, à elles quatre, d'une somme d'information se rapprochant de 80% des observations du territoire. Un grand nombre d'informations concernant les invertébrés manque pour les 21 autres communes. Ainsi, Petosse et Pouillé ne dispose d'aucune donnée d'invertébré, Marsais-Sainte-Radégonde affiche une observation, enfin Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Martin-des-Fontaines et Serigné n'ont bénéficié que de quatre observations chacune.

Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Auchay-sur-Vendée	2 116	507	129
Bourneau	1 636	21	15
Doix lès Fontaines	2 387	7	5
Fontenay-le-Comte	3 405	170	45
Foussais-Payré	3 442	21	16
L'Hermenault	1 142	19	19
L'Orbrie	963	7	7
Le Langon	2 374	150	27
Les Velluire-sur-Vendée	2 649	198	68
Longèves	1 172	32	26
Marsais-Sainte-Radégonde	1 477	1	1
Mervent	2 223	1 831	323
Montreuil	1 203	57	57
Mouzeuil-Saint-Martin	2 585	224	81
Petosse	1 590	0	0
Pissotte	1 196	1 245	451
Pouillé	1 748	0	0
Saint-Cyr-des-Gâts	2 108	209	97
Saint-Laurent-de-la-Salle	1 922	35	27
Saint-Martin-de-Fraigneau	1 356	4	4
Saint-Martin-des-Fontaines	564	4	4
Saint-Michel-le-Cloucq	1 769	204	97
Saint-Valérien	1 430	16	15
Sérigné	1 869	4	4
Vouant	2 020	1 045	236
Total EPCI	46 343	6 011	965

biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces





Le lot de données recueillies concerne 965 espèces d'invertébrés. Les insectes représentent à eux seuls 86% du nombre total d'espèces inventoriées, les arachnides 10% et entre 1 et 2% pour les autres invertébrés qui comprennent, dans le cas présent, quelques espèces de Myriapodes, de Crustacées, de Gastéropodes et de Bivalves.

À l'inverse, certains groupes taxonomiques tels que les Nématodes ou les Annélides (vers) sont totalement dépourvus de données.

L'ESSENTIEL

- **86 % des données collectées concernent des espèces d'insectes**
- **Niveau de connaissance situé dans la moyenne à l'échelle de la région**



Agrion de Mercure – P. CHASSELOUP



Gomphocère roux – C. PARE



Damier de la succise – Y. TREVOUX



Cétoine à huit points – C. PARE

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



La biodiversité la plus remarquable semble relever de trois cortèges : celui lié aux zones humides (marais mouillé, vallée de la Vendée, boisements et prairies humides...), aux boisements (massif forestier de Mervent, petits boisements...) et celui relatif aux linéaires de haies (zones de bocage).

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 57 espèces considérées comme patrimoniales.

Les Odonates (libellules)

Les odonates présentent un nombre important d'espèces patrimoniales (10 espèces). Dont notamment les trois espèces suivantes :

- La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est une espèce protégée, à forte valeur patrimoniale, qui se reproduit essentiellement dans les rivières lentes comme la Vendée et à l'occasion dans les plans d'eau artificiels (bassins de carrières...). Ceci à condition qu'une ripisylve importante composée d'aulnes (habitat de développement des larves) soit présente.
- **L'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) est une espèce protégée, d'intérêt communautaire et inscrite sur plusieurs listes (rouge régionale, ZNIEFF). Elle se reproduit dans les petits cours d'eau ensoleillés des milieux prairiaux avec une végétation aquatique de type callitriches ou Ache faux-cresson. Sa préservation est donc liée à celle de ces habitats : bonne gestion des sources en tête des bassins versants, sauvegarde de la végétation le long des ruisseaux qui traversent les prairies pâturées tout en conservant ces milieux ouverts et ensoleillés.
- **La Cordulie à tâches jaunes** (*Somatochlora flavomaculata*) est une espèce beaucoup plus rare que les deux espèces précédentes puisque présente de façon très localisée en Vendée et uniquement dans le marais mouillé du marais poitevin (communal de Mouzeuil-saint-Martin). Elle affectionne les bas-marais alcalins et les zones tourbeuses. L'atterrissement et l'assèchement de ces habitats est une menace importante pour cette espèce classée **En danger (EN)** sur la liste rouge régionale.



Les Orthoptères (criquets)

En ce qui concerne les orthoptères (criquets, sauterelles...), citons deux espèces patrimoniales :

- Le **Criquet tricolore** (*Paracinema tricolore*) est l'espèce qui présente le statut le plus défavorable. Il s'agit d'une espèce peu commune inscrite sur les listes rouges européennes et régionales et classée déterminante de ZNIEFF, elle est **Quasi-Menacée (NT)**. Ce criquet est fortement hygrophile et se retrouve dans différentes formations herbacées très humides en particulier des prairies humides, roselières et mégaphorbiaies des bords des eaux courantes ou stagnantes. Le Criquet tricolore a d'ailleurs été retenu dans le cadre des schémas régionaux de cohérence. Cette espèce a été observée sur les communes de St-Laurent-de-la-Salle, St-Cyr-des-Gâts et dans la RNR du Poiré-sur-Velluire.
- Le **Gomphocère roux** (*Gomphocerippus rufus*) ne présente lui aucun statut de sensibilité mais cette espèce forestière est très rare dans le département puisqu'elle n'a été observée que dans la forêt de Mervent. Elle affectionne les lisières semi-ombragées à végétation développée en bordure de forêt.

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Coléoptères

Parmi les 19 taxons de coléoptères patrimoniaux inventoriés, quatre espèces méritent une attention particulière, soit la **Cétoine à huit points** (*Gnorimus variabilis*), la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*), le **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Ces trois dernières sont des espèces d'intérêt communautaire. Le Grand capricorne et la Rosalie des Alpes sont par ailleurs protégées en France. Ces deux espèces de longicorne ne sont pourtant pas les plus rares dans le département, mais elles constituent des espèces « parapluie ». C'est-à-dire que leur protection permet d'intégrer les enjeux de conservation d'un grand nombre de coléoptères sapro-xylophages en conservant leur habitat que sont les vieux arbres et les arbres morts. Les menaces pesant sur les populations de ces deux espèces sont liées à la disparition de leur habitat (les chênes et frênes âgés notamment) suite aux aménagements fonciers et à l'augmentation de la taille du parcellaire agricole (arasement de haies), ainsi qu'aux pratiques sylvicoles actuelles (durée d'exploitation raccourcie, absence d'arbres morts en forêt). Des menaces similaires pèsent sur la **Lucane cerf-volant** qui est également une espèce d'intérêt communautaire.

La **Cétoine à huit points**, quant à elle, est une espèce beaucoup plus rare que les trois précédentes et pour laquelle il existe très peu d'observations en Vendée (quatre des cinq observations ont été réalisées dans l'EPCI). Elle est inscrite sur la liste la Liste Rouge Européenne et est déterminante de ZNIEFF. Cette cétoine discrète vit et se reproduit dans les cavités à terreau des vieux arbres (chêne, châtaignier...).

Lépidoptères (papillon de jour)

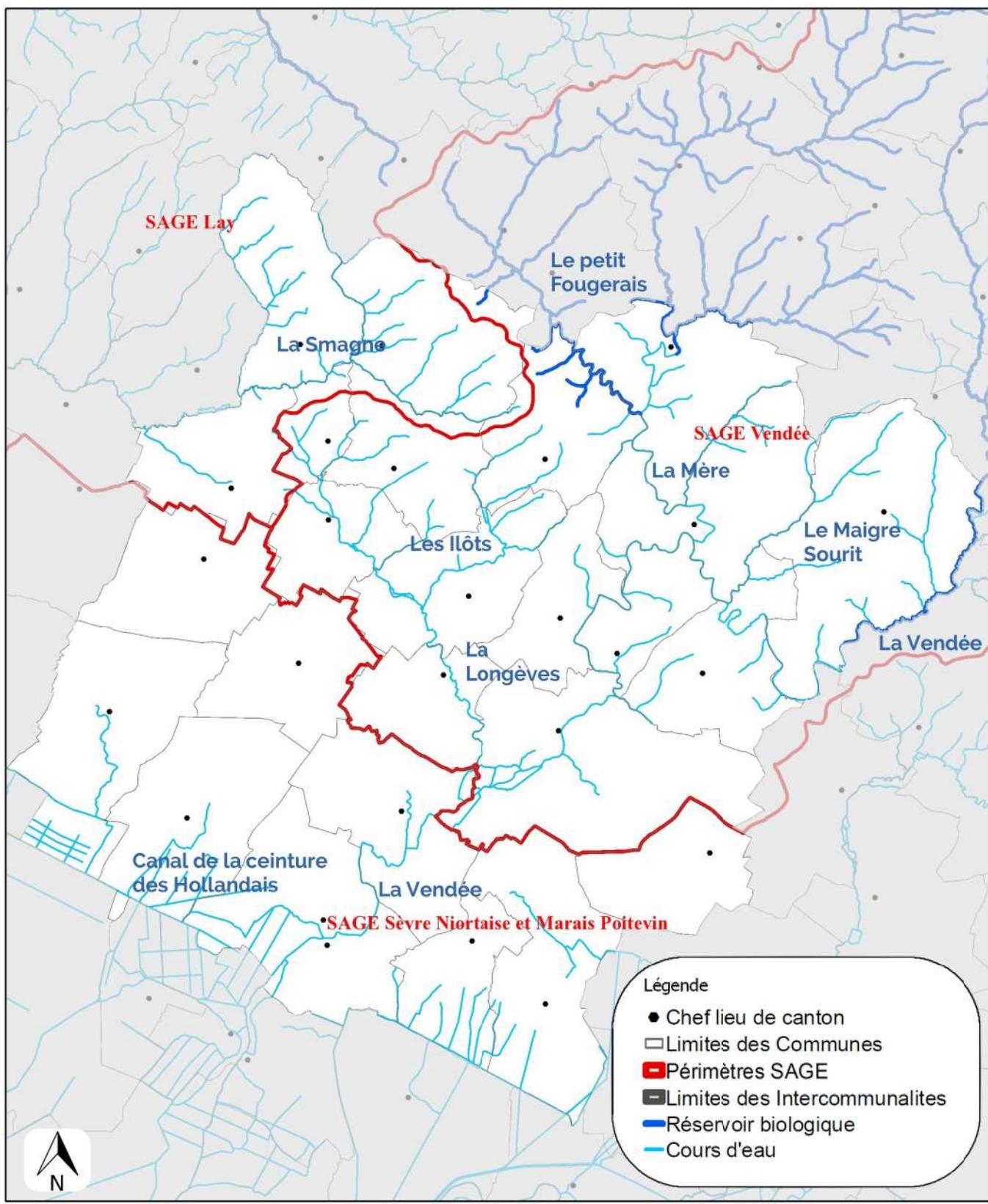
Parmi les 13 espèces patrimoniales de papillons de jour inventoriés au sein de l'EPCI, trois méritent une attention particulière en raison de leur statut et degré de rareté.

- Le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) est l'espèce qui présente le statut le plus défavorable au niveau régional. Son déclin dans la région se confirme d'année en année. Il n'est d'ailleurs plus connu que sur six communes en Vendée dont celle de Saint-Laurent-de-la-Salle. Espèce de milieux humides, ce Damier est dépendant de la présence de sa plante-hôte, la Succise des près (*Succisa pratensis*). Les principales menaces pour ses habitats sont la disparition des prairies humides, le drainage et la fermeture des milieux par le développement des arbres.
- Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*), présent uniquement dans le marais poitevin, a été localisé au sein de la Réserve biologique départementale de Nalliers. Ce papillon de zones humides occupe principalement le marais mouillé, affectionnant les prairies maigres traversées de fossés, les prairies abandonnées, les jeunes plantations. Le déclin des populations de ce papillon sont principalement liées à la déprise agricole qui entraîne la fermeture de ses milieux de prédilection d'une part et d'autre part à l'agriculture intensive (surpâturage, amendement, fauches précoces).
- L'**Azuré du serpolet** (*Phengaris arion*), principalement localisé dans le sud-est du département, ses populations les plus pérennes semblent établies dans les vallées sèches d'Auzay et de Longèves. Ce papillon affectionne les milieux relativement ouverts et chauds, à végétation herbacée rase où pousse sa plante-hôte : l'origan vulgaire.

Enfin, parmi les autres espèces patrimoniales d'invertébrés est à noter le **Lépidure** (*Lepidurus apus*), une espèce de crustacé branchiopode, véritable fossile vivant ayant peu évolué et survivant depuis 220 millions d'années. Ses observations sont très rares et localisées uniquement dans le marais poitevin. Elle a été observée dans un communal du Poiré-sur-Velluire. Cette espèce colonise encore les baisses, ces zones basses de la prairie, recouvertes d'eau une grande partie de l'année.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux
« Réservoirs biologiques »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

177 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays Fontenay-Vendée. Ils sont répartis sur trois bassins versants :

- le bassin versant de la Vendée (47 % du territoire)
- le bassin versant Sèvre niortaise et Marais poitevin (41 % du territoire)
- le bassin versant du Lay (12 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, plusieurs sont identifiés « réservoir biologique » sur une partie de leur linéaire, notamment l'amont de la Vendée, ainsi que l'amont du Petit Fougerais, de la Mère et du Rau de Chambron avec leurs affluents, ce qui totalise 19 km de rivières classées réservoirs biologiques au sein de l'intercommunalité.

L'ESSENTIEL

- **177 km de cours d'eau**
- **19 km de cours d'eau patrimoniaux**

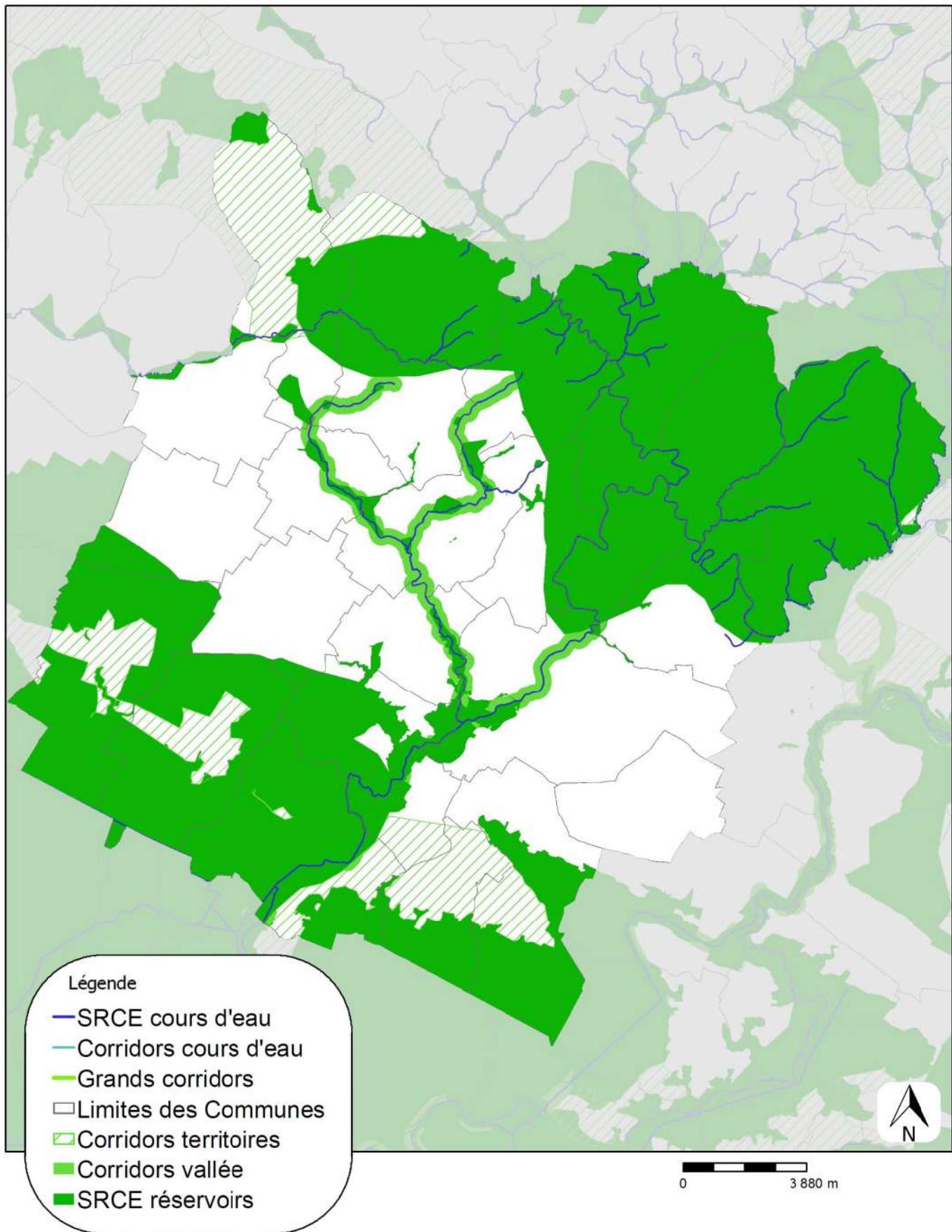
Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques	
Département	Pays de Fontenay-Vendée	Département	Pays de Fontenay-Vendée
6 412 km	177 km soit 2,8 % des cours d'eau du département	796 km	19 km soit 2,4 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence
Ecologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB du Pays Fontenay-Vendée est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Pour le Pays Fontenay-Vendée, ce sont près des deux-tiers du territoire qui semblent pertinents et fonctionnels pour préserver la biodiversité. Il s'agit notamment des cours d'eau principaux (Vendée, Longèves, Petit Fougerais, La Mère) ainsi que la forêt de Mervent. Par ailleurs, le sud de intercommunalité est largement classé, notamment l'ensemble des secteurs inscrits dans la grande ZNIEFF de type II : Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenant.

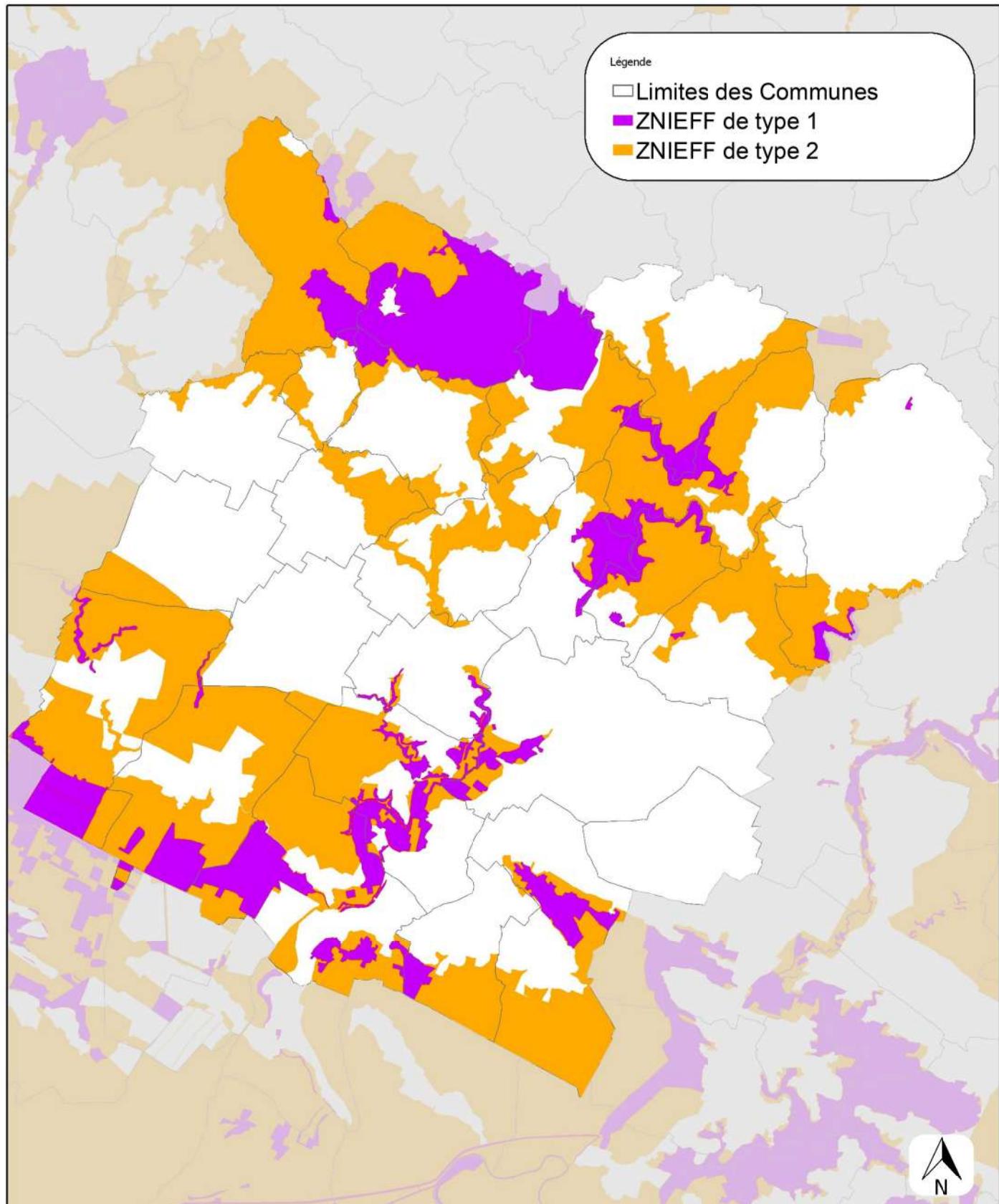
	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	29 191 ha	63 %	1 004 258 ha	31 %

Réservoir de biodiversité - SRCE : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor - SRCE : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

L'intercommunalité présente 21 ZNIEFF de type I, soit 5 260 ha (11 % du territoire). Elles se concentrent au nord et au sud de l'intercommunalité, ainsi que le long de la rivière Vendée. Elles concernent diverses typologies de milieux :

- milieux aquatiques : vallée de la Vendée et de la basse Longèves, bois mouillé de Doix-Fontaines, etc.
- bocage : bocage à *Daboeccia cantabrica* de St-Cyr-des-gâts
- boisements : bois de Nalliers-Mouzeuil, bois de Velluire, etc.
- de prairies et coteaux : communal du Langon, coteaux de la Vendée, etc
- de zones ponctuelles : cavités des Perrières, Pont de la Taillée, pont du Deluge, ou parc de la grotte.

Le Pays Fontenay-Vendée est également concerné par trois ZNIEFF de type II qui couvrent 19 000 ha soit 40 % du territoire.

Ces proportions de ZNIEFF correspondent à celles du département, ainsi les ZNIEFF de type I occupent 11 % du département et les ZNIEFF de type II 39 %.

Surface (en ha) et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

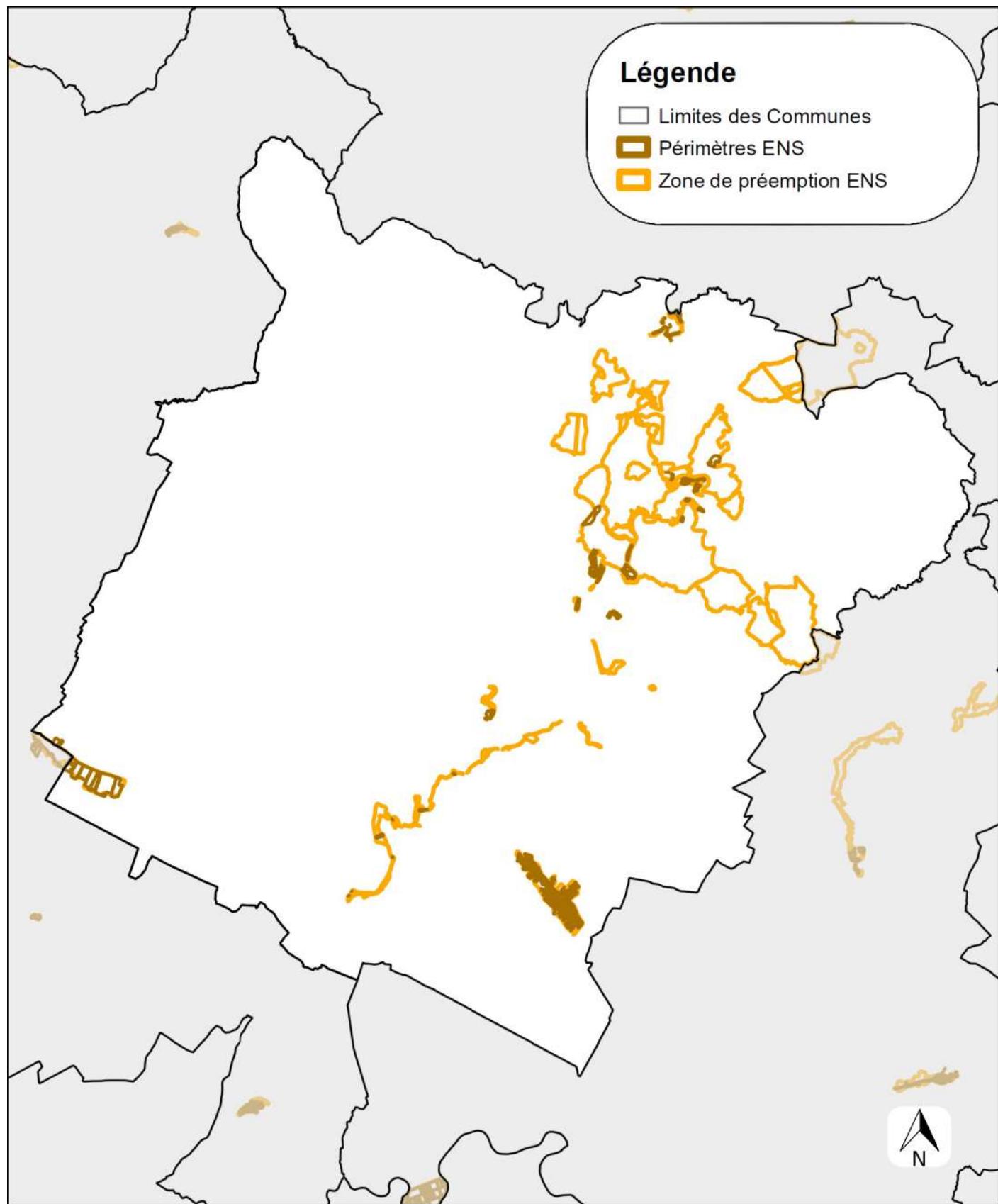
Commune	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	ZNIEFF 3	
Auchay-sur-Vendée	353	17 %	1 160	55 %
Bourneau	509	31 %	1 204	74 %
Doix lès Fontaines	230	10 %	1 264	53 %
Fontenay-le-Comte	135	4 %	257	8 %
Foussais-Payré	63	2 %	577	17 %
L'Hermenault	0	0 %	365	32 %
Le Langon	256	11 %	1 790	75 %
Longèves	56	5 %	119	10 %
Marsais-Sainte-Radégonde	80	5 %	412	28 %
Mervent	235	11 %	1 486	67 %
Montreuil	78	6 %	500	42 %
Mouzeuil-Saint-Martin	395	15 %	2 050	79 %
L'Orbrie	150	16 %	729	76 %
Petosse	2	0 %	87	5 %
Pissotte	215	18 %	398	33 %
Les Velluire-sur-Vendée	674	25 %	1 853	70 %
Pouillé	0	0 %	252	14 %
Saint-Cyr-des-Gâts	1 474	70 %	2 066	98 %
Saint-Laurent-de-la-Salle	216	11 %	1 903	99 %
Saint-Martin-de-Fraigneau	0	0 %	0	0 %
Saint-Martin-des-Fontaines	21	4 %	149	26 %
Saint-Michel-le-Cloucq	5	0 %	703	40 %
Saint-Valérien	0	0 %	210	15 %
Sérigné	0	0 %	582	31 %
Vouvant	114	6 %	810	40 %
Total EPCI	5 260 ha	11 %	19 073 ha	41 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE (85)

Le Pays Fontenay-Vendée compte de nombreux Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui totalisent 194 ha. Ces ENS sont inscrits dans sept grands ensembles : Rives de la Mère, rives de la Vendée, forêt de Mervent-Vouant-Pissotte, près de Jaubreteau, parc de la Grotte, marais de Doix-Fontaines et la réserve biologique de Mouzeuil St-Martin.

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- **194 ha d'Espaces Naturels Sensibles, soit 0,4 % du territoire de l'intercommunalité**

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

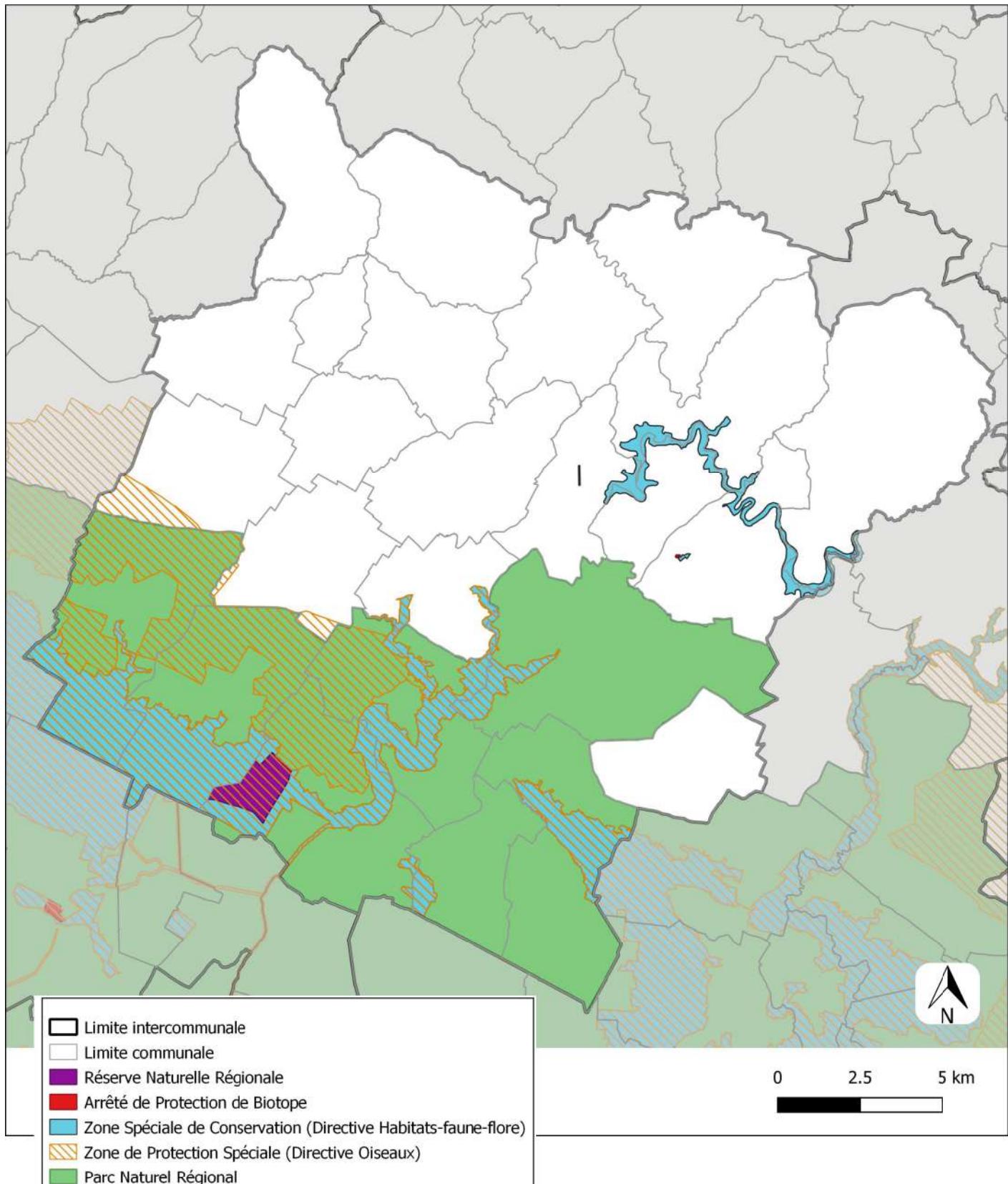
Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

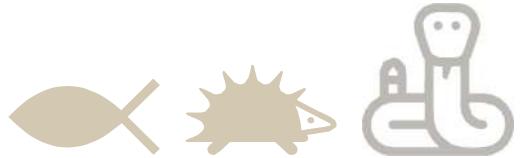
zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces Protégés



zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces protégés



Le Pays Fontenay-Vendée comprend ou fait parti de divers espaces protégés. Ils sont principalement localisés dans le Sud de l'intercommunalité.

Ainsi, sept communes du sud de l'intercommunalité sont comprises dans le Parc Naturel Régional du Marais poitevin.

De plus, des zones « Natura 2000 » ont été identifiées au sein de l'intercommunalité. Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Pays de Fontenay-Vendée comprend 4 100 ha de Zones Spéciales de Conservation répartis en trois secteurs :

- Au sud, le Marais poitevin est classé sur 3 644 ha.
- la forêt de Mervent et ses abords sont classés sur 455 ha
- Enfin les cavités à chiroptères de St-Michel-le-Cloucq et Pissotte sont classés pour 6 ha.

Le sud de l'intercommunalité fait également parti de deux Zones de Protection Spéciale, soit la plaine calcaire du sud Vendée est classée sur 3 694 ha et le marais poitevin est classée sur 3 645 ha sur le territoire du Pays Fontenay-Vendée.

De plus, l'intercommunalité comprend une Réserve Naturelle Régionale de 240 ha, le Marais communal du Poiré-sur-Velluire dans la commune des Velluires-sur-Vendée.

Enfin, un Arrêté de Protection de Biotope a été pris pour les cavités souterraines des Pierrières, afin d'y préserver les chauves-souris. Celui-ci s'applique sur 6 600 m².



synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle des l'intercommunalité et selon les espèces. Le manque de données est particulièrement remarquable pour les invertébrés, les reptiles, les amphibiens et la flore. Seuls les oiseaux sont mieux connus sur l'EPCI. Par ailleurs, les invertébrés sont largement représentés par les insectes et majoritairement par les coléoptères (coccinelle), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu ou pas renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est concerné par les enjeux de ressource en eau. Malgré les 160 km de cours d'eau classés en liste, à peine 20 km sont classés réservoirs biologiques. De plus, aucune rivière n'atteint le bon état écologique et 40 % des cours d'eau présentent un état écologique médiocre.

Par ailleurs, le bocage est partiellement préservé. Si le tiers nord (Secteur de Mervent plus particulièrement), la vallée de la Vendée et l'extrême sud de l'intercommunalité bénéfice d'un maillage de haies correcte et d'un réseau de mares et de boisements plus dense, l'ensemble du territoire présente des enjeux forts vis à vis de la préservation des prairies permanentes, des zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

D'autre part, bien que le développement urbain soit maîtrisé, la pollution lumineuse reste prégnante sur le territoire, aux alentours de Fontenay-le-Comte.

De plus, la dynamique agricole du territoire, notamment dans la plaine, doit pouvoir prendre en compte les enjeux de patrimoine naturel. En effet, près des deux-tiers du territoire ont été identifiés comme réservoir biologique, notamment les principaux cours d'eau et bois, ainsi que le marais. En outre, malgré la faiblesse des connaissances naturaliste, les inventaires conduits sur l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisagé de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017

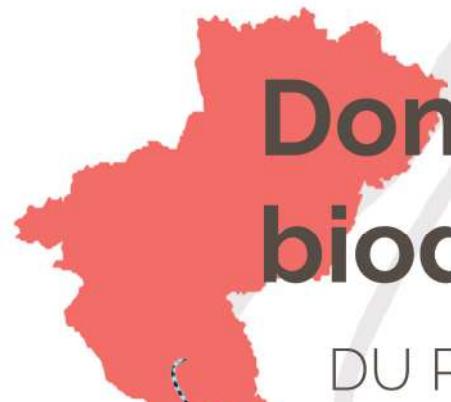
> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2020



Données biodiversité

DU PORTAIL



Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Bases de données Calluna
et eColibry



Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs

DESNOUHES Blandine - CPIE Sèvre et bocage

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

HEUGAS Tiphaine - LPO Vendée

PARE Caroline - CPIE Sèvre et bocage

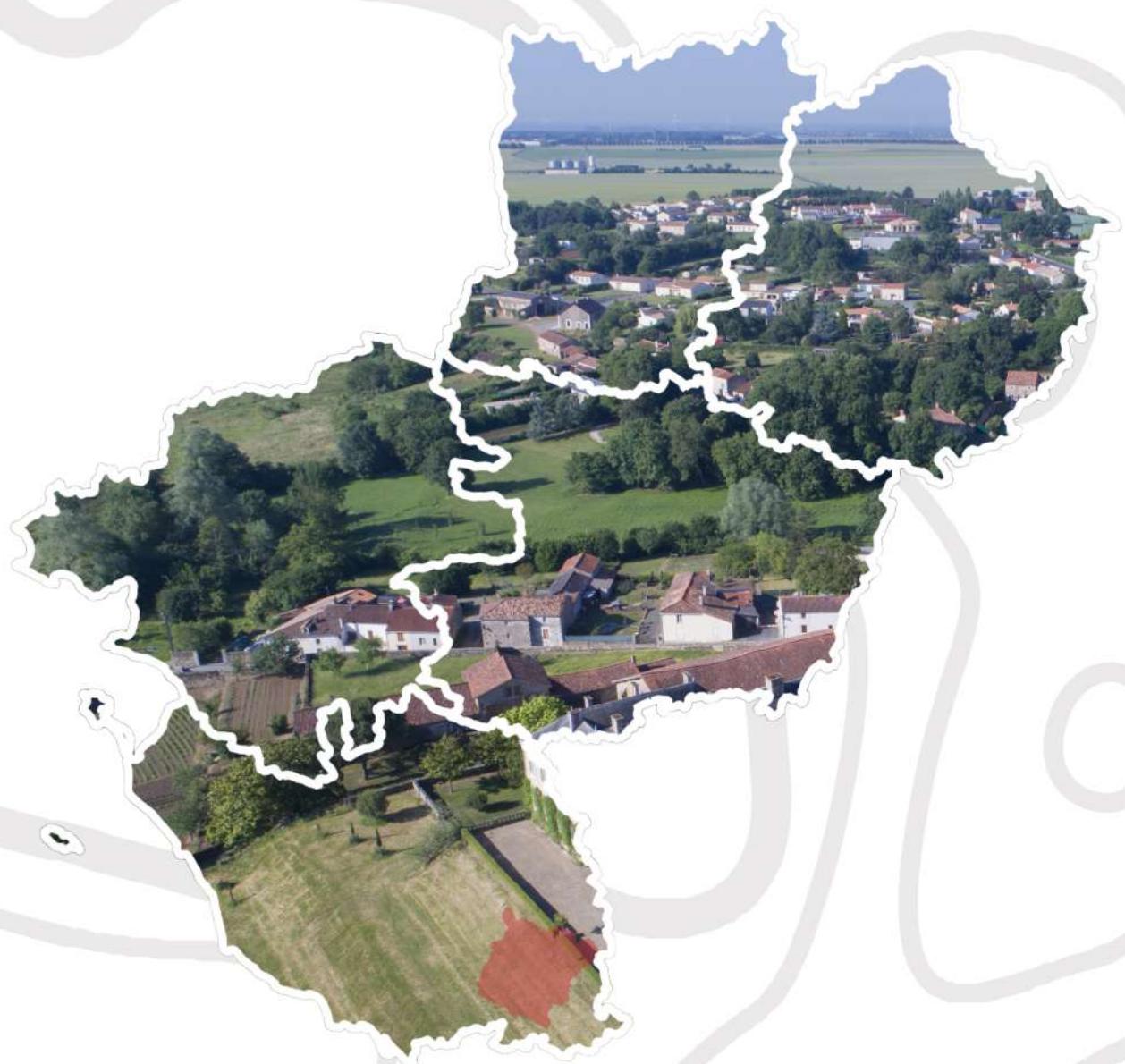
> Relecteurs



> Financeurs



Retrouvez les Portraits environnementaux des intercommunalités ligériennes en ligne :
<https://ligeo.paysdelaloire.fr/arcOpolePRO/resources/index.html>



PAYS FONTENAY-VENDÉE (85)